

# Tribune

économique

Interviews croisées :  
La suppression de  
la valeur locative

Energie :  
Une Grande-Dixence par an,  
ce n'est pas gagné

## ZONE 30 EN VILLE UNE MESURE ÉCONOMIQUEMENT VIABLE ?

Le magazine économique valaisan

**U\AM**  
**WGV**

UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS  
WALLISER GEWERBEVERBAND

N° 66 ■ 3 - 2025 ■ 8200 exemplaires  
Fr. 8,50



SOHO

# Internet et téléphonie

Pour les petites  
entreprises

**3 mois  
offerts\***

Frais  
d'activation  
CHF 0.-

\*Offre soumise à conditions.



Les produits business! de net+ sont distribués par :  
Genedis, Sinergy, net+ Entremont et OIKEN.

0848 530 540 | [business.netplus.ch](https://business.netplus.ch)



**business!**  
net+



ÉDITORIAL



« Evitons l'amalgame entre différence et injustice.  
A l'égalitarisme, préférons l'équité ! »

*Julia de Funès, philosophe du travail aux journées romandes des arts et métiers*

« MOBILITÉ APAISÉE »

# La ville mise à pied ?



**Flavien Claivaz**  
Vice-président UVAM

La transition vers une «mobilité apaisée», portée par de louables intentions écologiques, transforme profondément nos villes. Or, dans cette volonté d'ordre, quelque chose se perd. En Valais, les centres-villes rayonnent bien au-delà du territoire communal. Ils relient les vallées aux plaines, concentrent commerces, services, institutions et culture. Réduire leur accessibilité affaiblit leur vitalité économique et modifie durablement l'équilibre régional.

À Grenoble, ville test de cette écologie régulée, le résultat est d'une clarté presque pédagogique. Depuis la mise en place des mesures de mobilité apaisée en 2015, la vacance commerciale a doublé : 6 % hier, 12 % aujourd'hui. Restrictions de circulation, suppression de stationnements ou encore absence de concertation, on a voulu réduire l'empreinte carbone, en retirant l'oxygène du cœur de la cité. Résultat : la clientèle glisse vers les périphéries. Commerces, restaurants puis services, un à un, les piliers économiques du centre se sont effondrés.

Force est de constater que, si l'on suit le même chemin que ceux qui l'ont tracé, il y a de fortes chances que nous arrivions à la même destination.

En Valais, cette expérience, reproduite dans d'innombrables villes suisses et européennes avec les mêmes conséquences, devrait inviter à la prudence. Nos villes, naguère construites pour les hommes, sont désormais déconstruites pour leurs idées. Or, le risque de l'idéologie est de substituer à la complexité du réel la facilité du slogan. La «mobilité apaisée» peut améliorer le cadre de vie, certes. Mais sans écoute, sans diagnostic et sans lien avec le terrain, elle devient un facteur d'exclusion. Voilà le vrai danger : transformer nos centres-villes en sanctuaires idéologiques, privés de leur fonction de centralité, vidés de substance et oubliés de tous.

**Une politique de mobilité  
cohérente doit unir écologie et  
économie, centre et périphérie,  
ambition et réalité.**

La transition ne doit pas punir, elle doit rassembler. Réussir cette transition exige ainsi une lecture fine des usages, une concertation permanente avec les acteurs économiques et une évaluation objective des impacts réels. Car la ville est un compromis permanent entre ce qu'on voudrait qu'elle soit et ce dont ses habitants ont encore besoin aujourd'hui.

Une politique de mobilité cohérente doit unir écologie et économie, centre et périphérie, ambition et réalité. À cette seule condition, les villes de demain resteront vivantes, accueillantes et durables et nous éviterons ainsi, ensemble, de transformer nos centres-villes... en centres vides. ■



# La facture numérique pour la Suisse

eBill



**50 %**  
des ménages suisses

Avec plus de 3.5 d'utilisateurs, eBill atteint entre-temps plus de la moitié de tous les ménages suisses.

**80 mio.**  
de transactions

Transactions eBill en 2024. Chaque mois, les entreprises envoient des millions de factures eBill.

**Hauteur**  
Fiabilité des paiements

Les factures sont payées plus ponctuellement avec eBill. Cela facilite le calcul des paiements entrants.

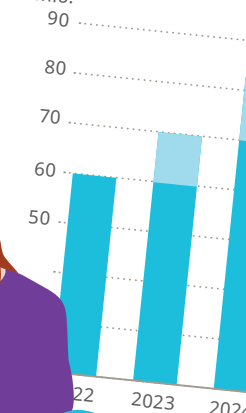


**Haute**  
sécurité

Avec eBill, vous bénéficiez des normes de sécurité élevées de la place financière suisse.



en mio.



**Forte**  
croissance

Croissance annuelle des transactions plus de 20 %.

eBill

**SWISS**  
**MADE**

La solution est développée et exploitée en Suisse.

**95 %**  
de couverture

Toutes les grandes banques de Suisse proposent eBill. De cette façon, vous recevez vos factures directement dans le banking en ligne.



**Clients privés**  
**et commerciaux**

Tout le monde peut bénéficier de l'eBill. Changer maintenant et activer eBill.

**Beaucoup**  
d'entreprises

utilisent déjà eBill dans leur facturation – tendance à la hausse. Dont les plus grandes caisses maladie et compagnies d'assurance, tous les fournisseurs suisses de télécommunications, ainsi que les fournisseurs d'énergie des plus grands cantons suisses.



**Durabilité et dons**

Une facture eBill ménage des ressources et économise du papier. Avec la nouvelle fonction de don, la clientèle eBill peuvent soutenir activement des projets d'utilité publique.



**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [ebill.ch](https://ebill.ch)**  
**ou directement chez nos partenaires**





## SOMMAIRE



**Votations fédérales**  
Interviews croisées :  
La suppression de la valeur locative

pages 6-9



**Le dossier**  
Zone 30 en ville : Une mesure  
économiquement viable ?

pages 22-27



**AOP**  
Un moulin pour l'avenir : garantir  
l'AOP du pain de seigle valaisan

pages 30

### Energie

Une Grande-Dixence par an, ce n'est pas gagné 12-13

### Politique étrangère

Nouveaux droits de douane américains :  
Perspective suisse 16-17

### Associations économiques

USAM/UPS : Feuille de route pour  
le projet avs 2030 19

### USAM

58<sup>e</sup> journées romandes des arts et métiers 21

### Economie

REV'25 28

### UVAM

Un nouveau comité directeur 29

### Membres

Assemblée générale AVMPP 31  
UCOVA: Vitrines physiques et digitales 33

### Chronique juridique

Réduction du droit aux vacances 34-35

### L'interview

L'industrie doit-elle se réinventer pour rester  
attractive ? 36-37

### Reportage

Christophe Rappaz : tenir tête aux géants  
pour défendre le meuble valaisan 40-41

### Formation

Une apprentie, une profession : La charpente,  
entre force, finesse et passion du bois 46-47

### Events

65<sup>e</sup> Foire du Valais 48-49



## INTERVIEWS CROISÉES

# La suppression de la valeur locative

Le 28 septembre 2025, les citoyennes et citoyens suisses se prononceront sur une réforme fiscale majeure : une modification de la Constitution suisse qui permettrait aux cantons et communes de lever un impôt sur les résidences secondaires et qui impliquerait de fait la suppression de l'impôt sur la valeur locative pour les logements occupés par leur propriétaire.

**Yasmine Pupet**

*Tribune économique*

L'impôt sur la valeur locative oblige les propriétaires qui vivent dans leur propre logement à déclarer un revenu fictif correspondant à ce qu'ils paieraient s'ils devaient louer leur bien. En contrepartie, ils peuvent actuellement déduire de leur revenu imposable certains frais liés au financement du logement, notamment les intérêts hypothécaires et les travaux d'entretien ou de rénovation.

**La suppression de l'imposition de la valeur locative pour les propriétaires résidents est une idée séduisante, mais ce qui nous est proposé est un véritable miroir aux alouettes ! Les votants ne doivent pas se laisser berner.**

*David Genolet*

La réforme proposée vise à supprimer l'imposition de la valeur locative pour les résidences principales et secondaires, tout en supprimant également la possibilité de déduire les intérêts hypothécaires (à quelques exceptions près). Elle entend encourager la propriété du logement, alléger la fiscalité de la classe moyenne et corriger ce que certains jugent comme une incohérence fiscale. Pour d'autres, cette réforme risque au contraire de désavantager certains propriétaires modestes, d'affaiblir les incitations à la rénovation énergétique, ou de favoriser les hauts revenus.

Dans cette édition, nous donnons la parole aux deux camps pour mieux comprendre les enjeux, les effets attendus de la réforme et ce qu'ils recommandent aux citoyennes et citoyens. Pour l'occasion, deux personnalités valaisannes ont accepté de s'exprimer: Jérôme Monnat, membre du comité directeur de l'UVAM, président de l'Union des Indépendants (UDI) et directeur de West End Watch Co, soutient la suppression de la valeur locative, tandis que David Genolet, directeur du Bureau des Métiers, s'y oppose.

**Comment résumeriez-vous les enjeux principaux de cette votation pour les citoyennes et citoyens suisses ?**

*David Genolet:* Ce qui était initialement une idée intéressante – la suppression de l'imposition de la valeur locative pour les propriétaires résidents – est devenu un projet qui se retourne contre les petits propriétaires et les artisans de notre canton. Les contreparties négociées en lien avec la suppression de l'impôt sont en effet telles que les effets de cette suppression seraient néfastes pour les propriétaires et pour les entreprises du monde de la construction.

*Jérôme Monnat:* L'enjeu numéro 1, c'est l'opportunité unique qui nous est donnée d'abolir un impôt qui frappe un revenu fictif et de réduire l'imposition des citoyens suisses de l'ordre de 2 milliards de francs par an. Pour rappel, cet impôt avait été introduit de manière provisoire en 1934 afin d'assainir les finances fédérales ! Dans un second temps, et cela concerne particulièrement les Valaisans, c'est l'occasion de se prémunir du risque d'une adaptation prévisible, à la hausse, de cet impôt. En effet, le taux appliqué par le Valais est notoirement très bas comparé à celui de nom-

breux cantons suisses alémaniques. Il est difficile d'imaginer que cet impôt ne soit pas augmenté fortement en Valais à l'avenir, sous pression de la Confédération ou pour augmenter les rentrées fiscales du canton.

**Quels sont, selon vous, les effets attendus (positifs ou négatifs) de la suppression de l'impôt sur la valeur locative ?**

*JM:* L'effet positif principal, c'est de réduire l'imposition absurde et discriminatoire qui frappe les propriétaires de leurs logements. Cela représente une économie de 5 à 10 000 francs par an pour un propriétaire moyen. Au bout de 20-25 ans, cela permet de financer les nécessaires rénovations telles que le renouvellement des appareils ménagers, pompes à chaleur, etc., en compensation de la disparition des déductions fiscales pour entretien et pour intérêts passifs. En outre, cela encouragera les propriétaires à amortir leurs prêts hypothécaires. La Suisse est l'un des pays au monde avec le plus fort endettement par habitant.

*DG:* Les effets négatifs sont nombreux. En cas d'acceptation de l'objet, il faudrait déplorer une suppression quasi totale des déductions fiscales pour les travaux d'entretien, pour les investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement ainsi que pour les frais de démolition en vue d'une construction de remplacement. En outre, la déduction des intérêts hypothécaires passifs serait aussi soumise à d'importantes restrictions supplémentaires. On imagine aisément les conséquences directes de ces pénalisations, comme par exemple une baisse notoire des investissements, une augmentation des travaux non déclarés (travail au noir) et une dégradation de la qualité du parc immobilier valaisan.

**Quelles catégories de la population seront, selon vous, les plus concernées par cette réforme ? Qui en tirera avantage ? Qui pourrait être désavantagé ?**

*DG:* Les propriétaires les plus riches, ceux qui possèdent un patrimoine immobilier exempt de dettes ainsi que des biens luxueux dont la valeur locative est élevée seraient les plus avantagés; la suppression de l'imposition d'une valeur locative haute, liée à des biens d'exception, ferait pour cette catégorie de propriétaires une différence notoire. A l'inverse, les plus petits propriétaires qui ont des dettes hypothécaires (dont ils ne pourraient plus déduire les intérêts) et qui possèdent des biens aux valeurs locatives raisonnables – ce qui représente la grande majorité des propriétaires en Valais – seraient clairement désavantagés. N'oublions pas non plus les locataires, qui seraient eux aussi lésés, puisque

les propriétaires ne seraient plus incités à entretenir leurs biens loués, sachant que ces travaux ne pourraient plus être déduits fiscalement.

**Cette réforme de bon sens, pour plus de justice, plus de liberté et plus de clarté fiscale. Elle met fin à une absurdité fiscale qui pénalise l'effort d'épargne. Elle favorise la classe moyenne et les retraités, encourage la stabilité économique à long terme et ouvre la voie à une fiscalité plus responsable, plus humaine, plus équitable.**

*Jérôme Monnat*

*JM:* Je pense que sur la durée, toute la population bénéficiera d'une baisse d'impôts et d'un encouragement à la propriété, celle-ci n'étant plus grevée d'un impôt fictif et discriminatoire. Évidemment, les propriétaires seront les premiers gagnants de cette suppression, en particulier:

- **Les propriétaires retraités** ou proches de la retraite, souvent peu endettés, mais qui continuent de payer des impôts sur un revenu fictif.
- **Les familles de la classe moyenne**, surtout en périphérie urbaine et dans les régions rurales, où la propriété est une forme de prévoyance.
- **Les jeunes ménages** qui accèdent à la propriété avec des stratégies de remboursement rapide.

Certes, il faudra plus de temps pour que l'effet positif se fasse ressentir pour les propriétaires de biens anciens, mais même eux seront gagnants sur la durée, d'autant plus que les taux d'intérêt sont appelés à rester durablement bas.

**Quel impact anticipez-vous pour l'économie en général et, plus particulièrement, pour le secteur de la construction et de la rénovation ?**

*DG:* Comme indiqué plus haut, les déductions fiscales pour les travaux d'entretien, pour les investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement ainsi que pour les frais de démolition en vue d'une construction de remplacement seraient considérablement limitées. On imagine aisément que les propriétaires seraient encore moins incités à entreprendre des travaux et à entretenir leurs biens. Il en résulterait







une dégradation générale, progressive et inéluctable du patrimoine bâti en Suisse (dont la qualité est aujourd'hui largement reconnue), ainsi qu'une baisse d'activité importante pour le secteur de la construction et de la rénovation, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer pour un secteur qui représente une part importante du PIB national et cantonal. En outre – puisqu'il ne serait plus possible de déduire ces travaux – on peut également craindre une augmentation malsaine du travail non déclaré (travail au noir), avec des propriétaires qui seraient tentés d'économiser sur la TVA, sur les salaires minimaux, sur les assurances sociales, etc.

JM: Hormis une baisse fiscale globale de l'ordre de 2 milliards de francs, l'accès à la propriété sera encouragé, ainsi que la réduction du niveau d'endettement des ménages. Par ailleurs, il peut sembler paradoxal que certains acteurs du secteur de la construction préfèrent le maintien d'un impôt fictif pour préserver certains mécanismes d'encouragement. Une telle position peut être perçue comme peu cohérente avec les principes de responsabilité individuelle et de libre marché, qui sont au cœur de l'esprit entrepreneurial libéral.

Cela dit, les entreprises solides, innovantes et compétitives du secteur de la construction n'ont, à mon sens, rien à craindre. Dans certaines régions, notamment en Valais, cette réforme pourrait encourager une réflexion salutaire sur la transparence des prix et l'amélioration

continue des prestations — ce qui serait, à long terme, bénéfique tant pour les professionnels que pour les consommateurs.

**Certains évoquent une possible remise en question des incitations à la transition énergétique dans le bâtiment. Partagez-vous cette préoccupation? Pourquoi?**

JM: C'est une inquiétude légitime, mais exagérée. La réforme maintient des exceptions ciblées pour les rénovations énergétiques dans la loi d'application. De plus, les cantons conservent toute liberté pour créer des déductions incitatives ou des subventions écologiques à travers des mécanismes plus efficaces que le simple levier fiscal. Une fiscalité plus propre, moins détournée par des logiques d'optimisation, permettra de mieux cibler les véritables projets environnementaux, plutôt que d'encourager les rénovations opportunistes.

DG: Bien évidemment, cette votation va complètement à contre-courant des défis énergétiques de taille que nous devons aujourd'hui relever! À l'heure où il nous faut empoigner la question urgente de la transition énergétique – notamment en rénovant notre patrimoine bâti – il serait absurde de supprimer ces incitations. Nous devons assainir énergétiquement les constructions anciennes qui peuvent l'être et remplacer les passoires énergétiques (qu'il n'est pas possible de rénover) par des bâtiments modernes, répondant aux normes actuelles. Tout ce qui ne va pas dans ce sens va à rebours des défis de notre temps.

**Quelles conséquences cette réforme pourrait-elle avoir sur les finances publiques (Confédération, cantons, communes)?**

DG: Votre question met le doigt sur un élément important. D'apparence anodine, cette votation aura des conséquences fiscales importantes, qu'il est difficile de mesurer sérieusement. La suppression de l'imposition de la valeur locative représenterait des pertes fiscales considérables pour les communes, les cantons et la

David Genoet,  
directeur du  
Bureau des métiers



Confédération. À l'inverse, les finances publiques bénéficieraient de la suppression des déductions fiscales pour les travaux d'entretien, pour les investissements destinés à économiser l'énergie ainsi que pour les frais de démolition en vue d'une construction de remplacement, de même que de la grande limitation de la déduction des intérêts passifs. Ce que l'on peine encore plus à mesurer, ce sont les conséquences en cascade pour le secteur de la construction et de la rénovation, que ce soit en termes d'emploi, de volume d'activité, de concurrence déloyale... et de revenus fiscaux qui y sont eux aussi liés! Enfin – puisque c'est sur cet objet que nous nous prononcerons formellement – il y a encore l'introduction d'une nouvelle disposition dans la Constitution, qui permettrait aux cantons et aux communes de prélever un impôt immobilier spécial sur les résidences secondaires essentiellement à usage personnel, dont on ne sait pas grand-chose aujourd'hui, mais qui n'augure rien de bon pour un canton touristique comme le Valais. Encore une fois, tout cela laisse une désagréable impression de grand saut dans l'inconnu.

*JM:* On parle d'une perte fiscale potentielle de 40 millions de francs pour le canton du Valais et 35 millions de francs pour les communes valaisannes. Pour rappel, le budget du canton du Valais est de l'ordre de 4,5 milliards de francs. Il s'agirait donc d'une perte potentielle de moins de 1 % du budget. Cela me semble tout à fait supportable, d'autant plus que les recettes fiscales du canton continuent de progresser, année après année. À l'exemple de la réforme fiscale sur l'imposition des personnes morales, les rentrées ont été plus élevées dès l'année suivant l'introduction de la réforme, malgré une baisse des taux d'imposition.

**Enfin, quel message principal souhaitez-vous faire passer aux électeurs et électrices à l'approche de cette votation ?**

*DG:* J'en reviens à ma première réponse. La suppression de l'imposition de la valeur locative pour les propriétaires résidents est une idée séduisante, mais ce qui nous est proposé est un véritable miroir aux alouettes! Les votants ne doivent pas se laisser bernier. Mis dans la balance, tous les aspects négatifs que j'ai développés l'emportent très largement, raison pour laquelle il est essentiel de refuser l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires le 28 septembre prochain. Cette position est d'ailleurs partagée par l'ensemble des acteurs de la construction au niveau national et par ConstructionValais.

*JM:* C'est une réforme de bon sens, pour plus de justice, plus de liberté et plus de clarté fiscale.

Elle met fin à une absurdité fiscale qui pénalise l'effort d'épargne. Elle favorise la classe moyenne et les retraités, encourage la stabilité économique à long terme et ouvre la voie à une fiscalité plus responsable, plus humaine, plus équitable.

**Conclusion**

Le débat autour de la valeur locative illustre la complexité des réformes fiscales: derrière un principe apparemment simple – supprimer un impôt – se cachent des effets en cascade qui touchent aussi bien les finances publiques que l'accès à la propriété, la rénovation énergétique ou encore l'équité entre contribuables.

À travers les arguments de Jérôme Monnat et de David Genolet, ce sont deux visions de la fiscalité et de la société qui s'opposent: l'une axée sur la liberté individuelle et la simplification fiscale, l'autre sur la solidarité, la prévoyance environnementale et l'équilibre entre les classes sociales.

Le 28 septembre, ce sont les électrices et les électeurs qui auront le dernier mot. En pesant le pour et le contre, chacun devra se demander quelle vision de la fiscalité il souhaite pour la Suisse de demain. ■



*Jérôme Monnat,  
président de  
l'Union des  
indépendants*



# ★ **LE CLUB**

FOIRE DU VALAIS  
**DES AFFAIRES**



## **RÉSEAUTEZ LORS DE MOMENTS PRIVILÉGIÉS**

Le Club des affaires de la Foire du Valais, c'est bien plus qu'un réseau de près de 150 membres. Ce sont des moments privilégiés où se cultivent les échanges authentiques, les rencontres inspirantes et les opportunités, dans un esprit de convivialité propre à la Foire.

[www.foireduvalais.ch/leclub](http://www.foireduvalais.ch/leclub)

PARTENAIRES LE CLUB

**axius**

**BORNET**

**GROUPE  
VOLET**  
CHARPENTIER/BATISSEUR

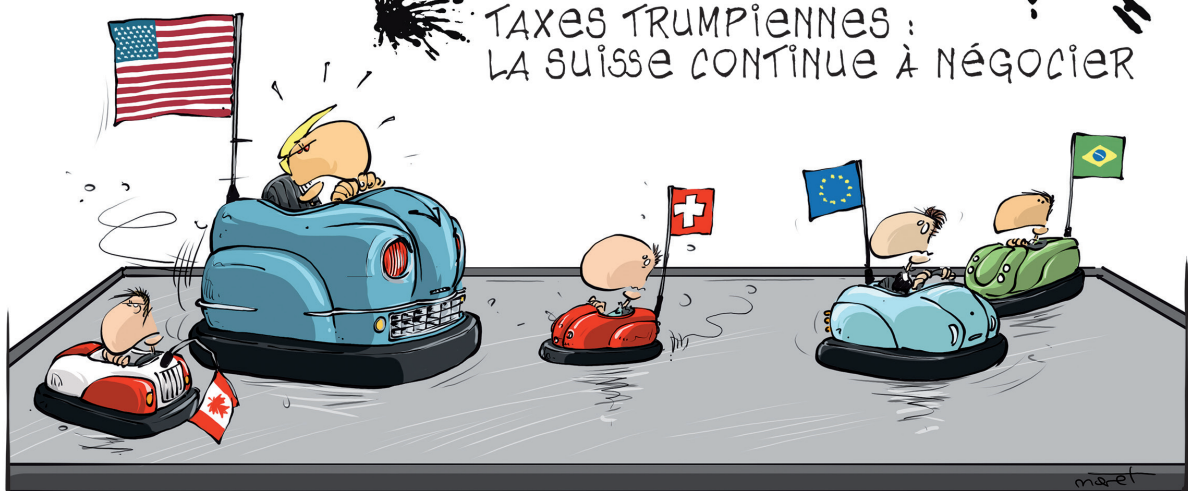
**QOQA**

PARTENAIRE IMAGES

**PA/N  
FROMAGE**  
CRÉATION ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE  
LAUSANNE SUISSE / PANFROMAGESTUDIO



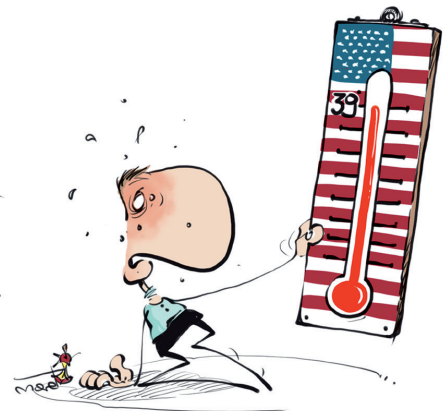
# LE MAN IN BLACK FAIT



LA SUISSE DEVRAIT-ELLE  
SE RAPPROCHER DE  
L'UNION EUROPÉENNE ?



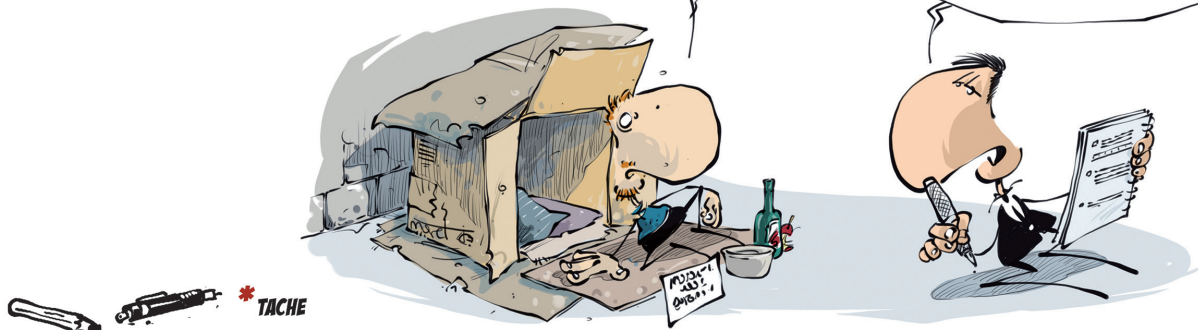
SUISSE: L'ÉTÉ  
SERA CHAUD



VOTATION SUR  
LA VALEUR LOCATIVE:  
PROPRIÉTAIRES,  
RÉFLÉCHISSEZ BIEN !

évidemment que  
c'est MA RÉSIDENCE  
PRINCIPALE !

VOUS SAVEZ QUE SI  
VOUS VOULEZ  
RÉNOVER, VOUS NE  
POURREZ PLUS RIEN  
PÉPUÏRE...





# Une Grande-Dixence par an, ce n'est pas gagné

Une fois n'est pas coutume, la Suisse affiche de grandes ambitions et c'est dans le domaine de l'énergie que cela se passe. Notre pays souhaite se priver d'un tiers de sa production d'électricité suite à l'arrêt des centrales nucléaires, faire face à une augmentation de la consommation pour assurer le remplacement des énergies fossiles d'ici 2050, le tout en s'appuyant surtout sur de l'électricité renouvelable. Du point de vue des entreprises, il faut ajouter que cette transformation en profondeur doit maintenir une très forte sécurité d'approvisionnement, à des prix compétitifs. Sommes-nous sur la bonne voie ?

**Dominique Rochat**

*Responsable de projet senior economiesuisse*

## Les renouvelables ont décollé

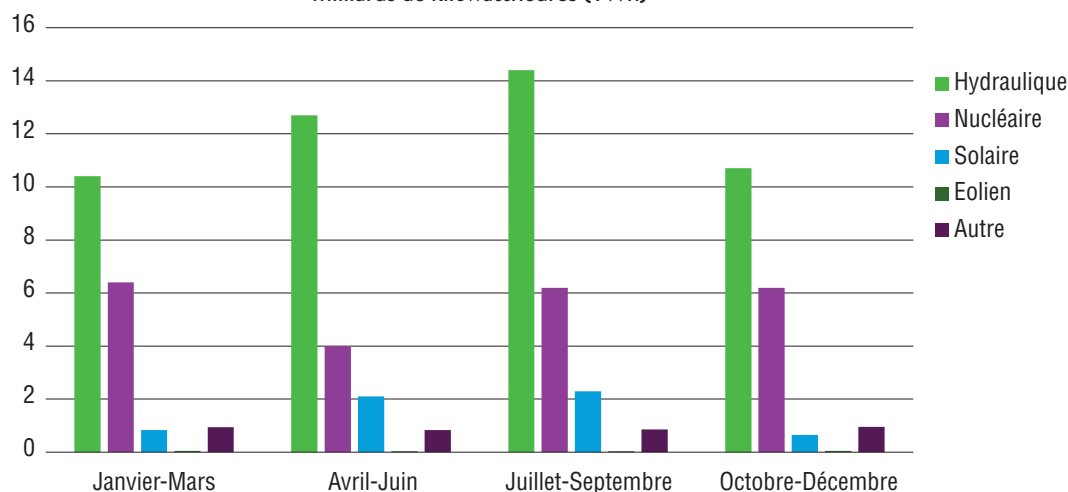
Après des années de statu quo, les énergies renouvelables autres que l'hydraulique ont pris leur envol. La production d'électricité solaire et éolienne a triplé depuis 2018, si bien qu'elle représente pas loin de 8 % de la production suisse en 2024. Pour être tout à fait précis, c'est le solaire qui se développe fortement, alors que l'éolien reste à un bas niveau, tout comme les autres centrales électriques renouvelables. La stagnation de l'énergie éolienne est regrettable, car la Suisse a un potentiel intéressant, avec une production maximale en hiver, au

moment où la consommation atteint son pic. Elle viendrait pallier le point faible du solaire, dont trois quarts de la production a eu lieu entre avril et septembre l'an dernier.

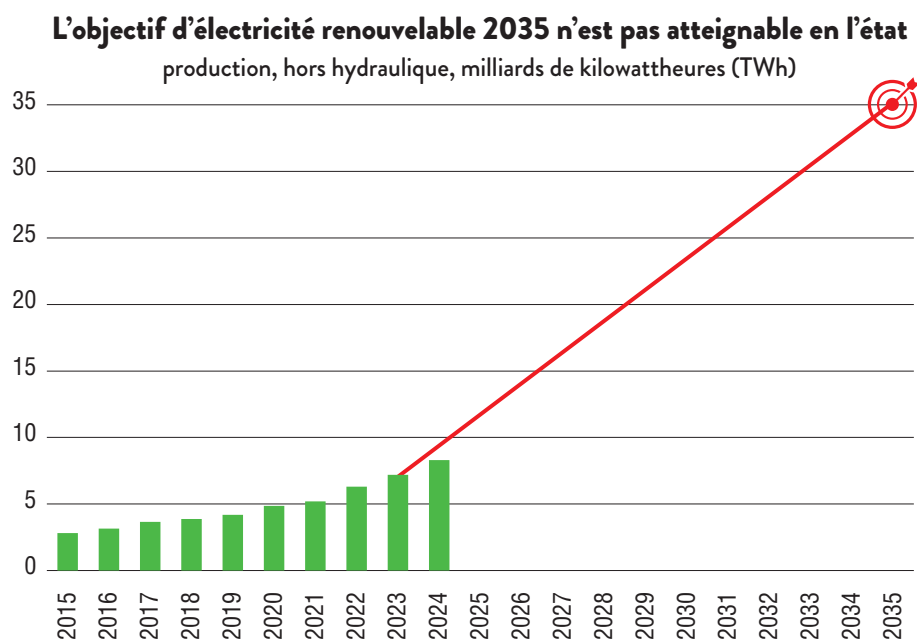
## Une Grande-Dixence par an !

Si le décollage des renouvelables est spectaculaire, la trajectoire actuelle ne permettra pas d'atteindre l'objectif fixé pour 2035. Selon la loi sur l'électricité approuvée par le peuple, la Suisse devra produire à ce moment-là 35 milliards de kilowattheures (TWh) renouvelables, hors hydraulique. Pour être très concret, cela nécessite d'ajouter chaque année une production équivalente à celle de la Grande-Dixence (2,4 TWh). L'an dernier, moins de la moitié de cet objectif a été atteint (1,1 TWh)

**Production électrique 2024 par trimestre**  
milliards de kilowattheures (TWh)



Source: Production et consommation totales d'énergie électrique en Suisse 2024, OFEN



Source: statistique des énergies renouvelables 2024, OFEN. L'objectif a été fixé en 2023 par la loi et confirmé par le peuple en 2024.

et c'était nettement moins en 2023. Il faudrait donner un sacré coup d'accélérateur ces prochaines années pour rattraper le retard pris.

### Quelles mesures faut-il prendre ?

Le récent blackout en Espagne nous a rappelé à quel point nos sociétés dépendent de l'électricité et l'ampleur des dégâts que son absence peut causer. Pour éviter un tel scénario, il s'agit d'actionner l'ensemble des leviers à disposition, dont les principaux sont les suivants :

- Accélérer le développement des énergies renouvelables, surtout celles qui produisent en hiver. Il s'agit en particulier des 16 projets hydrauliques figurant dans la loi sur l'énergie et de parcs éoliens. Une sérieuse simplification des procédures s'impose, car attendre 20 ou 25 ans pour donner le premier coup de pelle est un luxe que l'on ne peut plus se permettre.
- Rendre plus efficace le système de soutien aux renouvelables, pour inciter à adapter la production électrique aux besoins journaliers ou saisonniers. Les subventions doivent en particulier favoriser le développement de la production d'électricité en hiver.
- Laisser les centrales nucléaires fonctionner le plus longtemps possible, ce qui permet d'augmenter la sécurité d'approvisionnement durant la transition vers d'autres sources de production.
- Diversifier le système électrique, pour le rendre plus robuste. La Suisse doit pouvoir utiliser toutes les technologies décarbonées disponibles. La relance du débat sur l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires tombe à pic. Il est souhaitable de la supprimer, pour disposer d'une solution de rechange si les

plans ne se déroulent pas comme prévu. Au final, la décision appartiendra toujours au peuple.

- Développer à la fois les incitations à améliorer l'efficacité énergétique, ce qui permettra de réduire la progression de la demande, et celles à favoriser la flexibilité des consommateurs, ce qui facilitera la gestion du réseau et limitera les pics de consommation.

**L'écart existant entre les ambitions affichées et la réalité devient inquiétant. Il doit nous inciter à préparer des alternatives au scénario idéal pour pouvoir changer de cap à temps.**

- Approuver l'accord sur l'électricité avec l'Union européenne, qui renforce notre sécurité d'approvisionnement, en sécurisant les importations d'électricité nécessaires pour couvrir notre consommation hivernale. Cela permet d'éviter de construire des installations de secours surdimensionnées et coûteuses. Les producteurs suisses pourront aussi mieux valoriser leur production en participant pleinement au système électrique européen.

La Suisse doit mettre tous les atouts de son côté pour conserver une alimentation électrique à toute épreuve. L'écart existant entre les ambitions affichées et la réalité devient inquiétant. Il doit nous inciter à préparer des alternatives au scénario idéal pour pouvoir changer de cap à temps. Les bonnes intentions ne suffiront en effet pas à remplacer le tandem hydraulique et nucléaire. ■



D'ABORD, C'EST VOUS.

# LE Fidag



Nos clients visent le meilleur. C'est pourquoi nous ne nous limitons pas aux chiffres. Notre métier est de vous comprendre et de vous conseiller.

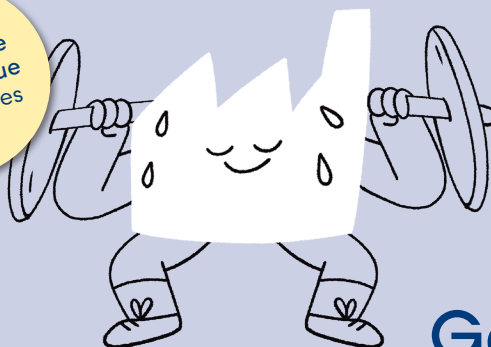
AUDIT | EXPERTISES ET CONSEIL | COMPTABILITE | FISCALITE

## EnergyFit<sup>®</sup> un programme sur mesure pour mon $\rightarrow$ entreprise.

Contactez votre coach Genedis  
afin de définir un programme  
adapté à vos besoins.

027 763 14 11  $\rightarrow$  [energyfit-genedis.ch](http://energyfit-genedis.ch)

L'efficacité  
énergétique  
en 3 étapes



**Genedis**  
L'énergie. La vie.



**VIDESA**

Souriez,  
nous assainissons!

VIDANGE - CURAGE - ASSAINISSEMENT 0800 0800 05 | Sion - Martigny - Monthey | [videsa.ch](http://videsa.ch)

## PARTENARIAT BCVS

# Un rayonnement exclusif

**La Banque Cantonale du Valais a prêté son nom et son image à la nouvelle salle Noda BCVS de Sion. Cette démarche est porteuse de sens pour la banque.**

**Philippe Glassey**

*Directeur, responsable communication & marketing*

Le spectacle peut commencer! Noda BCVS est prête. La salle de concerts et de congrès de Sion lance sa saison inaugurale cette semaine. Située au cœur du nouveau quartier Cour de Gare, proche du campus Energypolis, elle est le trait d'union entre la ville d'aujourd'hui, au nord, et celle de demain, au sud, qui se développe. Elle incarne une certaine modernité, pensée pour le rayonnement culturel et économique de Sion et du Valais.

Noda BCVS est l'aboutissement d'un projet ambitieux, auquel la Banque Cantonale du Valais a concrètement participé. Elle a conclu un partenariat avec la Fondation Salle de concerts et congrès Sion, en prêtant son nom et son image à Noda. Le sponsoring titre d'une infrastructure est une première dans l'histoire de la banque. Pourquoi un tel engagement? Les réponses de Philippe Glassey, directeur communication et marketing de la BCVS.

### **La banque a eu l'honneur d'inaugurer la salle Noda BCVS?**

Oui. La Rentrée économique valaisanne (REV), dont la BCVS est membre fondatrice, a organisé il y a quelques jours un premier événement dans cette salle pour évoquer les infrastructures sportives et culturelles du canton. Quelque 500 décideurs et patrons d'entreprises valaisannes ont pu constater de visu les bénéfices de disposer d'installations performantes. Les retours ont été extrêmement positifs, c'est un bijou technologique et esthétique.

### **Pour quelles raisons la BCVS s'est impliquée dans ce projet?**

De manière générale, la banque s'engage fortement pour le Valais et sa population. Cela se traduit annuellement par

des soutiens à de nombreux événements. Par son ancrage régional fort, la BCVS s'investit économiquement et socialement dans tout le canton. De manière spécifique, le partenariat constitue un signal fort pour la culture sédunoise et valaisanne. La banque croit au potentiel de cette salle, aux synergies qu'elle peut faire naître, à l'impact qu'elle peut avoir en termes d'attractivité et de rayonnement. Il montre aussi l'importance que la banque accorde au développement et à la transformation de Sion. Et puis ce projet est porté par des valeurs défendues et partagées par la BCVS.

**C'est une pratique innovante qui permet de se démarquer de la concurrence. (...) Un partenariat de cette importance et, sous cette forme est une première pour la BCVS.**

*Philippe Glassey, directeur BCVS*

### **Lesquelles?**

Toutes les activités de la banque, y compris celles de communication et de marketing, reposent sur les quatre valeurs essentielles que sont la proximité, l'innovation, la compétence et la durabilité. Mais Noda BCVS symbolise également le dynamisme, l'excellence, la formation. Autant d'éléments dans lesquels se retrouve notre établissement, et qui ont conduit à ce sponsoring spécifique.

### **Le «naming sponsor» n'est pas très courant en Valais?**

C'est une pratique innovante qui permet de se démarquer de la concurrence. Une telle collaboration s'inscrit dans la durée, puisqu'elle porte sur une période minimale de dix ans. Je le répète, un partenariat de cette importance et sous cette forme, est une première pour la BCVS.

### **Il s'agit d'un engagement important pour la BCVS?**

Oui, il se situe dans le contexte des grands sponsorings à portée cantonale, comme le Marathon des terroirs du Valais BCVS et le Grand Raid BCVS. Ce partenariat permet un rayonnement exclusif de notre marque. Il renforce, par sa visibilité, l'image positive de la banque auprès d'un large public. Il démontre que la banque est bel et bien un acteur culturel valaisan. Elle soutient par exemple la Fondation Gianadda depuis des années ou plus récemment la Fondation Opale à Lens. ■





## NOUVEAUX DROITS DE DOUANE AMÉRICAINS

# Perspective suisse

Le 1<sup>er</sup> août 2025, l'administration américaine a annoncé une hausse spectaculaire à 39 % des droits de douane des biens importés de Suisse. Quels sont les impacts potentiels sur les entreprises suisses ? Quelles sont les mesures qui peuvent être envisagées ? Est-il possible d'améliorer la situation d'une entreprise en ajustant sa stratégie commerciale globale, ses prix de transfert et sa chaîne de valeur ?

**Loïc Rossé**

*Responsable département Audit chez BDO SA à Sion*



Bien qu'il ne fût plus à prouver que le président Trump n'est pas le chef d'Etat le plus diplomatique du 21<sup>e</sup> siècle, la Suisse ne s'attendait pas à se réveiller un jour de fête nationale avec une telle gueule de bois. La décision de l'administration Trump de taxer à 39 % les biens importés de Suisse a fait l'effet d'une bombe dans les milieux économiques du pays, générant une grande incertitude sur le marché. La charge douanière a un impact significatif sur l'économie suisse, étant fortement orientée vers l'exportation. Ces tarifs interviennent à un moment où les prévisions d'exportation vers d'autres marchés sont déjà pessimistes, rendant ainsi la situation encore plus complexe pour l'industrie d'exportation suisse.

**La charge douanière a un impact significatif sur l'économie suisse, étant fortement orientée vers l'exportation.**

Pour le Conseil fédéral, il est crucial de stabiliser la situation afin de minimiser cette incertitude. Toute escalade des tensions commerciales serait préjudiciable à la Suisse. À l'heure d'écrire ces quelques lignes, le Conseil fédéral espère pouvoir négocier dans les meilleurs délais une issue plus favorable. L'optimisme n'est toutefois pas de rigueur dans les milieux économiques. Face aux risques, défis et opportunités éventuels qui émergent de ce contexte en mutation rapide, nous explorons dans cet article quelques pistes de réflexion qui seront susceptibles d'aider les entreprises exportatrices à réagir et agir en conséquence. Dans ce contexte, il est essentiel que les entreprises suivent de près l'évolution des relations commerciales internationales afin d'être capables d'anticiper et d'agir de manière adaptée et agile.

**Exemple concret :** une entreprise suisse achète des matières premières, des produits semi-finis ou finis dans des pays où les droits de douane américains sont élevés, pour ensuite les transformer et les vendre aux Etats-Unis. Dans ce cas de figure, il est nécessaire d'estimer l'impact global des coûts douaniers sur les chaînes de valeur. Cet impact peut fluctuer considérablement, en fonction de divers facteurs, comme le lieu d'origine des produits et les règles spécifiques d'origine prévues par l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis (comme les tarifs préférentiels, l'origine non préférentielle, etc.).

L'incertitude qui règne est également susceptible d'avoir un impact significatif sur le reporting financier des entreprises. Parmi les conséquences potentielles, on citera notamment l'augmentation des coûts, la volatilité des prix, la diminution des ventes et la difficulté à accéder à de nouveaux marchés, ou encore l'incapacité à formuler des hypothèses appropriées à court, moyen ou long terme.

Pour certaines entreprises qui se trouvent déjà dans une situation délicate en termes de liquidités et de fonds propres, une attention particulière devra être portée à ces facteurs d'incertitude lors de l'appréciation de l'hypothèse de continuité d'exploitation. Des modifications du prix de vente ou du coût de revient de projets en cours sont susceptibles de transformer un contrat bénéficiaire en un contrat déficitaire, pour lequel une provision devra être comptabilisée.

La pression sur les marges qui résulte de ces effets requiert en outre une attention particulière à l'évaluation des stocks. Si la valeur réalisable nette (prix de vente diminué des coûts résiduels relatifs) devait être inférieure au coût d'acquisition ou au coût de revient, une correction de valeur devrait alors être comptabilisée. ■

**Pro-Economy.vs**

## Quelles actions les entreprises peuvent-elles entreprendre ?

Depuis les annonces de hausse des droits de douane ce printemps, de nombreuses entreprises ont déjà réalisé une analyse détaillée de leurs données et de leurs chaînes de valeur, et ont établi des scénarios. Les annonces actuelles devraient pousser les entreprises à privilégier l'élaboration et la mise en place de stratégies destinées à minimiser l'impact des droits de douane et à étudier les différentes options de substitution existantes. En voici quelques exemples :

### Segmentation

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures</b>                  | Les entreprises peuvent segmenter les transactions intragroupe. Pour ce faire, il faut séparer la commercialisation de biens concernés par les droits de douane de celle d'éléments immatériels tels que les logiciels, les services et toutes les redevances de licences liées à la propriété intellectuelle. Cette segmentation doit être soigneusement analysée d'un point de vue des droits de douane et des prix de transfert. |
| <b>Objectif</b>                 | Le fait de segmenter peut diminuer la charge douanière, dans la mesure où la base de calcul pour l'application des droits de douane est réduite.                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Comment se faire aider ?</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la chaîne de valeur.</li> <li>Développement et ajustement des prix de transfert.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                       |

### Nearshoring (restructuration)

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures</b>                  | Le nearshoring fait référence à la délocalisation d'une partie des activités de l'entreprise vers des pays qui bénéficient d'accords commerciaux avantageux ou de droits douaniers plus bas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b>Objectif</b>                 | La relocalisation privera les autorités américaines de la base sur laquelle imposer des droits de douane.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Comment se faire aider ?</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil en matière de délocalisation dans le cadre de la fiscalité directe (imposition de sortie, délocalisation de fonctions) et de l'ensemble de la restructuration.</li> <li>Conseil sur le choix d'un nouvel état et accompagnement dans la constitution d'une nouvelle société, y compris le conseil sur les éventuels avantages fiscaux en cas d'implantation.</li> <li>Soutien dans les étapes d'un <i>nearshoring</i> (par exemple, octroi de licences de propriété intellectuelle et/ou transfert de savoir-faire, détachement de personnel clé pour une restructuration réussie, y compris les permis de séjour, les permis de travail, etc.).</li> </ul> |

### Duty-Drawbacks

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|---------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures</b>                  | Vérifiez la possibilité d'utiliser des programmes d'exonération des droits, tels que les remboursements de droits de douane ( <i>duty drawbacks</i> en anglais), s'il y en a.                                                                                                                       |
| <b>Objectif</b>                 | Utiliser les remboursements pour les produits importés puis réexportés                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Comment se faire aider ?</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Clarification sur les programmes de remboursement de droits de douane possibles.</li> <li>Traitement technique des programmes de remboursement de droits de douanes (selon le pays, éventuellement en coopération avec des partenaires externes).</li> </ul> |

### Examen des contrats (de livraison)

|                                 |                                                                                                                                                                                 |
|---------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures</b>                  | Vérifiez comment les contrats règlent la responsabilité des droits de douane à l'importation.                                                                                   |
| <b>Objectif</b>                 | Vérifier si c'est réellement à vous de les payer. Si c'est le cas, il serait judicieux d'ajuster ou d'optimiser les contrats.                                                   |
| <b>Comment se faire aider ?</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de qui devrait payer les droits de douane s'il faut en payer.</li> <li>Accompagnement dans la rédaction des contrats.</li> </ul> |

### Onshoring (restructuration)

|                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures</b>                  | L'onshoring fait référence à la délocalisation d'une partie des activités de l'entreprise aux États-Unis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Objectif</b>                 | La relocalisation privera les autorités américaines de la base sur laquelle imposer des droits de douane.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Comment se faire aider ?</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil en matière de délocalisation dans le cadre de la fiscalité directe (imposition de sortie, délocalisation de fonctions) et de l'ensemble de la restructuration.</li> <li>Conseil sur le choix d'un nouveau site pour l'entité américaine et accompagnement dans la constitution d'une nouvelle société, y compris le conseil sur les éventuels avantages fiscaux en cas d'implantation.</li> <li>Soutien dans les étapes d'un <i>onshoring</i> (par exemple, octroi de licences de propriété intellectuelle et/ou transfert de savoir-faire, détachement de personnel clé pour une restructuration réussie, y compris les permis de séjour, les permis de travail, etc.).</li> </ul> |



Volkswagen  
SEAT  
Škoda  
CUPRA  
VW Véhicules Utilitaires

# L'efficacité, la clé du succès de notre Fleet Center

**Nous faisons progresser votre entreprise. En tant que cliente professionnelle ou client professionnel, profitez d'avantages exclusifs dans votre Fleet Center:**

- Un conseil professionnel, spécialisé dans vos besoins
- Contacts personnels avec priorité pour vos demandes
- Essai routier prolongé des modèles de flotte jusqu'à 7 jours
- Invitation à des événements exclusifs pour les entreprises clientes
- Prestations complètes en matière de mobilité électrique, y compris gestion de la charge pour votre parc automobile
- Accès direct à des conditions personnalisées pour les collaboratrices et collaborateurs via le portail Business Benefit

Contactez-nous dès maintenant. Ou passez nous voir, nous sommes là pour vous.



Votre Fleet Center

**Garage Olympic SA**

Avenue de France 52

3960 Sierre

Tél. 027 455 33 33

flotte@garageolympic.ch

Votre Fleet Center

**Garage Olympic SA**

Route du Levant 149

1920 Martigny

Tél. 027 721 70 40

flotte@garageolympic.ch



USAM/UPS: FEUILLE DE ROUTE POUR LE PROJET AVS 2030

# Ils soutiennent la création d'un groupe d'experts indépendant

L'Union suisse des arts et métiers (USAM) et l'Union patronale suisse (UPS) soutiennent les efforts visant à donner une base plus large au débat sur le projet AVS 2030. Elles saluent le postulat déposé par des parlementaires bourgeois autour du conseiller aux États tessinois du Centre et président de l'USAM, Fabio Regazzi, demandant la création d'un groupe d'experts indépendant. Ce dernier doit analyser en détail les postes de recettes et de dépenses de l'AVS et se fonder sur des hypothèses correctes et compréhensibles. L'objectif est une réforme de l'AVS basée sur des faits, qui soit solidement financée et qui répartisse les charges de manière plus équitable et durable.

## USAM/UPS

L'Union suisse des arts et métiers (USAM) et l'Union patronale suisse (UPS) demandent une réforme de l'AVS durable et adaptée aux générations futures. Les deux associations soutiennent le postulat déposé par des parlementaires bourgeois autour du conseiller aux États tessinois du Centre et président de l'USAM, Fabio Regazzi (25.3731) visant à mettre en place un groupe d'experts indépendant. Celui-ci doit développer des propositions fondées et viables afin de garantir l'AVS à long terme et de ne pas peser excessivement sur l'économie et les générations futures.

### Un groupe d'experts doit élaborer des variantes

Le groupe d'experts doit analyser en détail les aspects des recettes et des dépenses de l'AVS et fonder ses recommandations sur des hypothèses compréhensibles et correctes. Il doit en outre montrer comment la durée de vie active peut être augmentée de manière substantielle, par exemple par une réglementation flexible de l'âge de la retraite ou un relèvement progressif de l'âge de la retraite avec des transitions socialement acceptables. C'est la seule façon de gérer durablement notre premier pilier dans le système de répartition.

Le groupe d'experts doit également élaborer des variantes d'incitations fiscales et d'assurances sociales qui rendent plus attrayant le travail au-delà de l'âge de la retraite. L'objectif est de présenter des modèles de réforme concrets qui permettent d'équilibrer les finances de l'AVS à long terme.

### Pas de nouvelle réforme au détriment de la classe moyenne

L'évolution démographique aggrave la situation: le nombre de personnes retraitées augmente tandis que celui des personnes actives diminue. Cette évolution pèse de plus en plus sur la situation financière de l'AVS. Les mesures proposées actuellement par le Conseil fédéral misent avant tout sur des recettes supplémentaires, par exemple par une augmentation de la TVA et des prélèvements sur les salaires. Cette charge unilatérale touche de manière disproportionnée la classe moyenne, la population active et la jeune génération et menace le pacte intergénérationnel. En l'absence de réformes structurelles, des augmentations répétées des prélèvements risquent de se produire à l'avenir, ce qui serait problématique sur le plan social et économique.

L'USAM et l'UPS attendent du Parlement qu'il accorde la plus haute priorité au postulat pour la mise en place du groupe d'experts. «Seule une discussion basée sur des faits et des solutions durables peut assurer la pérennité de l'AVS, garantir l'équité entre les générations et protéger l'économie de charges excessives», a ainsi déclaré Urs Furrer, directeur de l'Union suisse des arts et métiers. Et Barbara Zimmermann, responsable de la politique sociale de l'Union patronale suisse, d'ajouter:

«Reporter sans cesse les problèmes financiers de notre premier pilier au lieu de les résoudre réellement n'est pas durable. Nous avons besoin d'une solution mieux adaptée aux générations, qui n'augmente pas constamment les prélèvements sur les salaires et ne pèse pas sur la population active. Le groupe d'experts doit développer des idées à ce sujet.» ■

**pemsa**<sup>®</sup>  
l'intérim en fixe

**BOOSTEZ VOS ÉQUIPES  
SANS COMPROMIS.**



Rue du Grand-Verger 9  
CH-1920 Martigny  
martigny@pemsa.ch  
+41 27 303 46 80

Téléchargez  
la brochure



**Petrole-Carbona**<sup>SA</sup>  
MAZOUT - BENZINE - DIESEL

 **CITERNA SA**  
REVISION DE CITERNES

Des spécialistes  
à **votre** service !

Pour vos commandes :

**027 346 52 00**

info@petrole-carbona.ch

**Plan Cerisier**  
*café restaurant*

Les Guières 15  
027 722 25 29

1921 Martigny-Croix  
www.plan-cerisier.ch

Raclette AOC

Fondue - Tranche au fromage

Cuisine du terroir - Buffets

Grillades - Brisolée

**Grande terrasse panoramique**

Fermeture mardi et mercredi  
(sauf juillet, août et octobre)



58<sup>e</sup> JOURNÉES ROMANDES DES ARTS ET MÉTIERS

# Sous le signe de l'énergie et du dialogue

Organisées à Champéry les 26 et 27 juin 2025, les 58<sup>e</sup> Journées romandes des arts et métiers (JRAM) ont rassemblé décideurs politiques, experts et entrepreneurs autour d'un thème brûlant d'actualité : « Entreprises vertueuses, retour du nucléaire : quel avenir pour les PME ? ». L'UVAM y a assisté durant les deux journées, suivant avec intérêt les conférences et prenant part aux échanges entre participants.

**Yasmine Pupet**

*Tribune économique*

Pendant deux jours, la station de Champéry a accueilli un programme dense, mêlant conférences, débats et moments d'échange entre acteurs de terrain. Portée par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et les faïtières cantonales romandes, cette édition 2025 a mis l'accent sur les défis croisés du monde du travail et de la transition énergétique, dans un contexte marqué par la réémergence du nucléaire dans les débats publics.

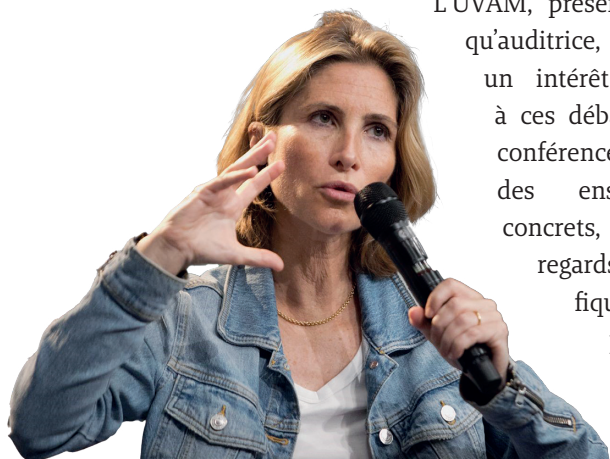
Parmi les interventions marquantes, celles de la philosophe Julia de Funès, du CEO de Swissgrid Yves Zumwald ou encore du physicien Christophe Ballif (EPFL), ont permis de croiser des regards scientifiques, entrepreneuriaux et éthiques sur les mutations en cours. Plusieurs personnalités politiques, telles que Nadine Gobet, Jacqueline de Quattro ou Roger Nordmann, ont aussi confronté leurs visions sur l'avenir du mix énergétique suisse et son impact pour les PME.

L'UVAM, présente en tant qu'auditrice, a trouvé un intérêt particulier à ces débats : chaque conférence proposait des enseignements concrets, issus de regards scientifiques, entrepreneuriaux

et politiques. Ces journées ont constitué un moment fort pour renforcer les liens entre faïtières romandes, échanger sur les préoccupations communes et étendre le réseau de contacts dans un cadre stimulant et convivial.

**Ces journées ont constitué un moment fort pour renforcer les liens entre faïtières romandes, échanger sur les préoccupations communes et étendre le réseau de contacts dans un cadre stimulant et convivial.**

Modérées avec brio par Pascal Schouwey, les discussions ont su rester ouvertes, nourries par la diversité des points de vue. L'UVAM tient à remercier chaleureusement les organisateurs et intervenants pour la richesse de cette édition, qui confirme l'importance de ces rencontres pour anticiper collectivement les mutations à venir. ■



UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS USAM



UNION SUISSE DES ARTS ET MÉTIERS USAM

## ZONE 30 EN VILLE

# Une mesure économiquement viable ?

**MOBILITE** | Élargir le 30 km/h en zone urbaine offre plus de sécurité et améliore la qualité de vie. Mais à quel prix pour l'économie locale ? Entre élus convaincus et commerçants divisés, le débat sur l'attractivité des centres-villes invite à repenser nos dynamiques urbaines.

**Yannick Barillon**  
Journaliste RP

Les zones 30 km/h se multiplient et se généralisent dans de nombreux quartiers et cœurs de ville. L'adaptation en 2023 de l'Ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre a accéléré cette tendance. Depuis, les villes suisses repensent leur concept de mobilité et transforment progressivement l'accessibilité à leur centre. De Monthey à Brigue, le Valais ne fait pas exception. Au printemps 2025, la Ville de Sion annonçait l'élargissement de la zone 30 km/h pour neuf nouveaux tronçons. Pour Christian Bitschnau, vice-président en charge de l'urbanisme et de la mobilité : « La généralisation du 30 km/h au centre-ville est un geste fort en faveur de la qualité de vie. Les enfants et les personnes âgées ou à mobilité réduite seront davantage en sécurité. La population va

pouvoir déambuler plus tranquillement en ville, ce qui renforce l'attractivité des commerces et des services. » Cet argumentaire se retrouve dans la plupart des villes suisses et européennes. Le changement de paradigme est profond : l'approche centrée sur le véhicule individuel fait place à une approche durable et intégrée plus centrée sur l'utilisateur et ses besoins.

### Commerçants et usagers partagés

Personne ne conteste les effets de ces mesures sur la sécurité routière et la qualité de vie des citoyens. En revanche, l'aspect économique initialement peu abordé devient de plus en plus présent. Quel est le réel impact sur le commerce local et son attractivité ? En effet, ces nouveaux aménagements urbains provoquent souvent des travaux de longue durée avec une suppression des places de parcs en surface autour des commerces de proximité. Alors que les gens ne se déplacent plus de la même manière en ville, la fréquentation des commerces est-elle menacée, les besoins des commerçants sont-ils entendus ?

Directeur de l'UCOVA, Flavien Claivaz s'interroge face au bilan d'expériences menées en France : « À titre d'exemple, Grenoble est passé de 6 % de commerces vacants en 2015 à 12 % en 2025, avec le passage au 30 km/h au centre-ville, tout en favorisant un accès aux piétons et aux vélos. » L'évolution de la mobilité urbaine fait débat dans les villes valaisannes. A l'annonce de l'extension des zones 30 à Sion, Gianni Cacciatore, président de l'association Sion Commerces et Services, lâchait en avril dernier dans les colonnes du Nouvelliste « C'est dégueulasse », dénonçant un centre-ville de plus en plus inaccessible. Pour



THOMAS MASOTTI



THOMAS MASOTTI





certaines commerces interrogés cet été en vieille ville de Sion, comme le Verre à pied, le magasin Elite ou l'atelier Monte Rosalia, les nouvelles mesures sont bien accueillies. L'absence de véhicule valorise les vitrines et l'accessibilité à pied favorise l'expérience du client pour faire ses achats en toute tranquillité avec des parkings publics à quelques minutes à pied. La gérante du Verre à pied, Malena, affirme même que «le chiffre d'affaires n'a cessé d'augmenter depuis les nouvelles restrictions de circulation.» Selon les secteurs urbains, il est toutefois possible que les besoins d'espaces dédiés à la livraison et au stationnement soient plus importants, il convient d'en tenir compte. A Monthey, une initiative populaire des commerçants réclame la création de nouvelles places de parc pour maintenir l'attractivité des petits commerces. Enfin à Sierre, l'entrée ouest de la ville est aussi remaniée dans ce sens, provoquant l'inquiétude de certains commerçants.

### Mieux diagnostiquer les besoins

Émotionnelle, la question de la mobilité exige d'écouter les besoins de chacun et d'expliquer les raisons du changement. A Savièse, 10 000 véhicules transitent par le cœur du village de Saint-Germain pour accéder aux commerces et se rendre en plaine. La commune met alors en place un concept global de mobilité sur 15 ans pour fluidifier le trafic, gagner en sécurité et offrir plus de qualité de vie aux citoyens. Sylvain Dumoulin, actuel chef de la mobilité du canton, revient sur cette expérience lors de sa présidence: «La densité de notre territoire bâti a rendu compliquée la création d'itinéraires de mobilité douce, mais un bureau d'ingénieurs nous a accompagné pour répondre aux ques-

tions de la population et sensibiliser à l'utilisation d'autres moyens de transport que la voiture.» Les zones 30 ont été introduites à la demande des riverains en dehors des axes cantonaux, et un parking souterrain a été construit proche des commerces pour simplifier l'accessibilité et compenser la suppression des places de parc extérieures. Sylvain Dumoulin explique que «ce parking a été gratuit pendant trois ans pour accompagner ce changement, puis nous avons créé des places dépose-minute pour faciliter

**«J'observe que la génération de mes parents ne change pas, que la mienne commence à bouger, mais que mes enfants ont déjà une approche multimodale différente, ce sont eux l'avenir de la mobilité.»**

*Sylvain Dumoulin, chef de la mobilité du canton*



l'accès rapide aux commerces de proximité, tels que la pharmacie ou la boulangerie. Nous avons enfin renforcé la cadence des bus toutes les 30 minutes aux heures de pointe, augmentant de 20 % le nombre de passagers.» Il concède que les réticences des débuts ont fait place à la satisfaction générale. Le chef de la mobilité du canton conclut: «J'observe que la génération de mes parents ne change pas, que la mienne commence à bouger, mais que mes enfants ont déjà une approche multimodale différente, ce sont eux l'avenir de la mobilité.»

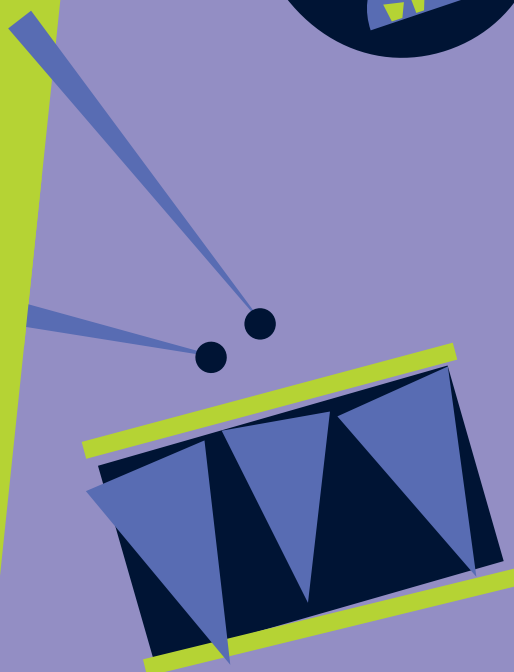
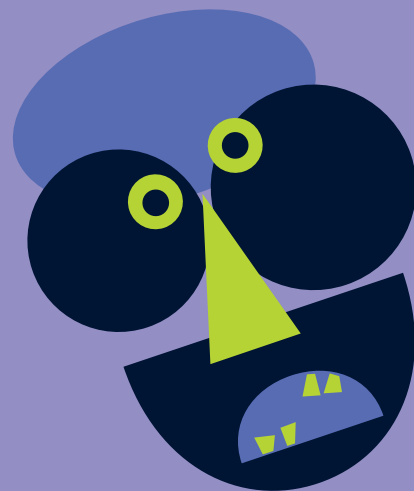


# CONFÉRENCE

Le Rendez-vous  
de la Transmission  
d'entreprises

**Vendredi**  
**26 septembre 2025**  
**à 14h45**

à la salle  
Bonne de Bourbon,  
Foire du Valais



**SUR INVITATION UNIQUEMENT**

AUPRÈS DE LA BCVS  
OU DE LA FER VALAIS  
**NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**

**EN SAVOIR PLUS**

BCVS



FER VALAIS



  
**pme relais vs**



**BCVS**



Fédération des  
Entreprises  
Romandes  
Valais

**Relève PME**





## Les limites du partage de la mobilité urbaine

«Le flux de circulation doit être équilibré entre les automobilistes et les autres partenaires de la route, tel que les piétons, les vélos ou les trottinettes», estime Grégoire Praz, président de la section valaisanne de l'association L-Drive Suisse. Il dénonce un trop plein d'exceptions dans la signalisation et donc un manque de clarté pour les usagers des centres urbains. «Par exemple, le marquage d'une piste cyclable s'arrête soudainement et on compte souvent entre 3 et 4 changements de signalisation sur un tronçon court de 2 km.» Au nom de la liberté individuelle: «Il y a de la place pour tout le monde sur la route et au centre-ville, mais nous avons tendance à repousser le problème vers l'extérieur: les axes périphériques sont-ils vraiment prêts à accueillir le report de trafic engendré par la généralisation des zones 30 au centre-ville?»

Thomas Birbaum, chargé d'affaires publiques du TCS Valais, est sceptique. «La volonté des autorités sédunoises de limiter le trafic de transit en réduisant la vitesse à 30 km/h sur des axes affectés à la circulation générale ne fluidifiera pas le trafic. Au contraire, elle favorisera sa dispersion sur le réseau routier au lieu de le concentrer sur quelques axes.



**«... les axes périphériques sont-ils vraiment prêts à accueillir le report de trafic engendré par la généralisation des zones 30 au centre-ville?»**

*Grégoire Praz, président de la section valaisanne de l'association L-Drive Suisse*

Pire, cela entraînera une surcharge de 40 % du trafic quotidien sur les deux sorties autoroutières, déjà bien engorgées, de Sion.» Thomas Birbaum parle encore de casse-tête de la mobilité: «La Ville de Sion ne souhaite pas que les voitures encombrant le centre-ville, mais, paradoxalement adopte une politique tarifaire favorable pour les attirer dans les parkings souterrains au cœur de la cité. L'impact sur l'attractivité et le chiffre d'affaires des commerces du centre-ville est clair, les gens les délaisseront pour des achats dans les centres commerciaux périphériques plus accessibles.» Le directeur de l'UCOVA, Flavien Claivaz, complète: «L'absence de dépose-minute et de place de parc en surface favorise ce phénomène. Mais il n'y a pas que Sion, les projets d'Agglo du Valais central avec la transformation du réseau cantonal de la plaine du Rhône (Tg) impacteront la fluidité du trafic à Vétroz, puis entre Sion et Conthey. La suppression des arrêts de bus «baignoire» et l'élargissement de la chaussée réduiront la fluidité du trafic routier.

## Quelles pistes de solutions?

Pour le TCS, la vitesse sur les axes affectés à la circulation générale doit être maintenue à 50 km/h. Les zones 30 sont plus adaptées aux quartiers résidentiels. Dans ce sens, un amendement du PLR a modifié la nouvelle loi valaisanne d'application de la Loi sur la circulation routière. A son entrée en vigueur, la commission cantonale de la signalisation routière devra prendre ses décisions dans le respect de la hiérarchie du réseau routier et du maintien des routes affectées à la circulation générale.

Pour l'UCOVA, les intérêts des commerçants locaux doivent être davantage pris en considération dans le processus de décision, explique Flavien Claivaz: «Il convient d'établir un diagnostic précis et chiffré des besoins actuels. Des compteurs de trafic sont très utiles pour mieux comprendre les déplacements quotidiens au sein du centre-ville en vue d'une politique de mobilité qui respecte les besoins de chacun.»

Plusieurs initiatives favorisent aussi le soutien au commerce local. Ainsi, les Verts libéraux et le Centre ont lancé à Genève un fonds d'indemnisation pour aider les commerçants lésés par des travaux publics. En Valais, une motion interpartis demande une modification de la loi sur les routes pour tenir compte également de l'activité économique lors de travaux publics.

Reste que l'information et la participation de tous les acteurs concernés par des mesures de transformation de l'espace urbain restent une des clés du succès et de l'acceptation des nouvelles politiques de mobilité. Les dynamiques urbaines évoluent avec le changement climatique et le besoin exprimé de nombreux citoyens de vivre dans des espaces moins pollués et moins bruyants, également dans les zones marchandes des centres-villes. A ce titre, gardons à l'esprit que les automobilistes ne sont pas des voitures, mais des gens qui se déplacent aussi à pied et/ou en transport public en fonction de leurs besoins liés à leurs activités professionnelles ou leurs loisirs. Les intérêts variés de tous les usagers de l'espace public et de la route doivent ainsi être pris en considération. ■





## NO PARKING NO BUSINESS : CE QU'EN DISENT LES ÉTUDES ?

En 2021, l'enquête COM-CO « Commerces, attractivité et espace public » menée par la HEIG-VD s'est intéressée à l'impact de la mobilité sur l'attractivité des commerces dans six villes moyennes de Suisse romande (Bulle, Carouge, Fribourg, Lancy, Vevey, Yverdon-Les-Bains). L'étude comparait la vision des petits commerçants avec celle des clients. Elle a mis en lumière l'importance de la mobilité douce, en particulier la marche à pied, pour la vitalité des centres-villes.

Ces derniers attirent à la fois une clientèle régionale, venant majoritairement en voiture ou en transport public, et une clientèle locale qui s'y rend surtout à pied. L'enquête révèle que les piétons fréquentent davantage les commerces et les services et que le volume de leurs achats n'est pas inférieur à celui des automobilistes, contrairement à l'opinion exprimée par certains commerçants. Une tendance confirmée à Genève, dans une étude publiée en 2025 : 47 % des clients font leurs achats à pied, contre 22 % avec la voiture. Ces études soulignent combien nos perceptions peuvent être biaisées : « Les commerçants surestiment la part de client qui utilise la voiture et sous-estiment la marche. » Le bureau de recherche 6t, auteur de l'enquête, recommande de renforcer le dialogue avec les commerçants lors de projets de transformation de la mobilité. Leurs inquiétudes sont légitimes et doivent être prises en compte. Comprendre leurs freins et perceptions permet d'ajuster au besoin les mesures envisagées. Enfin, l'étude genevoise insiste sur deux leviers pour améliorer l'accessibilité : clarifier la signalisation et densifier l'offre de transports publics, en particulier le samedi.

YB

## « POUR LA MOBILITÉ, J'AI CHOISI LA TECHNIQUE DES PETITS PAS »

**MOBILITÉ | La Ville de Martigny a mis en œuvre une politique par étapes pour transformer au fil des ans la mobilité au sein de son territoire. Résultat : des espaces urbains redynamisés qui tiennent compte des intérêts de tous les acteurs concernés. Les explications de la présidente Anne-Laure Couchepin Vouilloz et du conseiller municipal en charge de la mobilité Dorian Farquet.**

**Anne-Laure Couchepin, que vous évoquent les zones 30 au centre-ville ?**

Cela fait plus de 15 ans que nous avons mis en place des zones 30 au centre-ville de Martigny et à Martigny Bourg, cela n'a pas posé de problème particulier. Les riverains ont demandé eux-mêmes l'instauration de telles mesures en raison des nuisances sonores liées à la circulation. Cela a permis de fluidifier le trafic, car nous avons trouvé l'équilibre entre les axes principaux, comme l'avenue du Grand-St-Bernard, sur lesquels la vitesse de circulation a été maintenue à 50 km/h.

**Dorian Farquet, quelles ont été les premières réflexions pour Martigny Bourg ?**

Nous avons eu beaucoup de questionnements sur les mesures adaptées à la transformation de cet espace urbain. Devions-nous laisser ouvert à la circulation la journée et fermer le soir ? Il y a eu pas mal d'inquiétudes de la population et des commerçants sur l'idée de rendre toute la zone piétonne. Le dialogue a permis de trouver un compromis : moins de circulation, mais plus de stationnements. Des zones de dépose de courte durée ont été créées et le trafic interdit en fin de journée et la nuit. Puis, nous avons construit un parking souterrain de 186 places.

**Anne-Laure Couchepin, le débat a-t-il été parfois tendu autour de la mobilité ?**

Il était nécessaire de transformer les espaces urbains pour répondre à l'évolution des besoins de la population et des modes de vie. Nous avons rénové la place centrale en tenant compte de tous les intérêts divergents, ce qui était positif. Pour la mobilité, la commune a choisi la technique des petits pas, car il faut du temps et de l'écoute pour que les habitudes changent. Pour nous,





*Anne-Laure Couchepin  
Vouilloz, présidente de  
la ville de Martigny.*



*Dorian Farquet, conseiller  
municipal de Martigny en  
charge de la mobilité.*

transformer le cœur de la ville passait en premier lieu par un changement visuel. Je ne peux pas dire que les choses se soient passées dans un climat de tension, au contraire des discussions au cas par cas ont été constructives.

#### **Comment avez-vous pensé la politique de stationnement du cœur de ville ?**

Nous avons toujours le parking à ciel ouvert à la Place de Rome avec quelque 250 places. En revanche, à l'avenue de la gare, nous avons remplacé les places en surface par des dépose-minutes afin de faciliter l'accès aux commerces de proximité. Il faut comprendre que les utilisateurs se sentent privés de quelque chose. Pour les services et les achats qui nécessitent plus de temps, nous avons augmenté les places de parking souterraines en soignant une tarification basse pour encourager leur utilisation et les déplacements à pied vers le centre. Le nouveau parking des Morasses se situe à 20 mètres de la place centrale. La gratuité a été écartée, estimant que la voiture a un coût pour tout le monde. Les réactions ont été globalement bonnes du côté des commerçants et aucune baisse de leurs chiffres d'affaires n'est remontée jusqu'à moi.

#### **Anne-Laure Couchepin, pour vous l'attractivité des commerces de la ville est-elle maintenue ?**

L'évolution des modes de consommation avec le commerce en ligne et la hausse des loyers commerciaux peuvent impacter les difficultés des petits commerçants. Toutefois, je crois que la Ville de Martigny a su valoriser le cœur de son centre pour permettre aux clients une expérience attractive pour faire ses achats en toute tranquillité, que l'on soit résident ou touriste de passage. L'avenue de la gare offre une nouvelle dynamique pour tout le monde, en dégagant le front des façades et donc des vitrines,

tout en offrant une chaussée élargie et des zones de repos ombragées. La circulation est maintenue, ce qui ne perturbe pas les livraisons et rend possibles les arrêts de courte durée. J'estime que nous avons réussi à construire un bel équilibre en prenant le temps de construire un nouveau centre-ville étape par étape et dans la concertation globale.

#### **Dorian Farquet, la politique de mobilité menée a-t-elle fluidifié le trafic ?**

Nous n'avons pas distingué les zones 30 pour les voitures et pour les cyclistes, mais la majorité est à l'aise pour circuler ainsi. La signalisation est claire également pour les horaires de fermeture de la place centrale. Le téléjalonnement offre aussi une vue rapide des places de parking disponibles. De manière générale, le trafic est fluide en raison de l'équilibre trouvé entre les axes de circulation générale à 50 km/h et les zones ralenties à 30 km/h. Nous avons toutefois subi un report de trafic ponctuel avec plus d'embouteillages lors des deux années de travaux d'amélioration de l'entrée de ville du côté du passage des Neuilles. Globalement, la fluidité est bonne entre les différents axes. Dans le cadre de la mise en zone 30 du quartier de Charrat, une rencontre citoyenne a eu lieu en 2022 afin d'informer les habitants et répondre à leurs questions. L'écoute et le dialogue ont permis de mieux adapter la mobilité aux besoins du quartier. Prochainement, le quartier de la Verrerie sera également aménagé en zone 30. ■

*Propos recueillis par Yannick Barillon, journaliste RP*

RENTREE DE L'ÉCONOMIE VALAISANNE (REV)

# Les infrastructures au cœur de l'attractivité valaisanne

Le 21 août 2025, la salle NODA à Sion a accueilli son tout premier évènement qui ne fut autre que la 9<sup>e</sup> édition de la REV, un rendez-vous désormais bien ancré dans le calendrier des milieux économiques du canton. Dirigeants d'entreprises, représentants d'associations professionnelles, acteurs publics et partenaires institutionnels s'y sont retrouvés pour une journée placée sous le signe des échanges et de la réflexion.

**Yasmine Pupet**

*Tribune économique*

Les plus de 500 participants ont pu découvrir la salle NODA, nouvel espace du quartier Cour de Gare. Modulable, dotée d'une acoustique soignée et d'équipements de pointe, elle illustre le rôle que peut jouer une infrastructure dans l'attractivité d'une ville. Au cœur de la salle, un piano Steinway spécialement conçu pour NODA symbolise cette ambition d'excellence et d'ouverture.

## Culture et sport : deux regards croisés

Deux tables rondes ont permis d'aborder les enjeux des infrastructures culturelles et sportives. Du côté culturel, Sarah Mi-Song Grau Bürer (Culture Valais), Hervé Boissière (Verbier Festival, Centre culturel de Verbier) et Nadja Froidevaux (Fondation Opale) ont rappelé que ces lieux sont des moteurs de créativité et de rayonnement national et international, et qu'ils nécessitent un équilibre entre financements publics et privés. La table ronde sportive a réuni Philippe Varone

(Président de la Ville de Sion), Alain Bonnet (HC Sierre), Sébastien Pico (HC Viège) et Christian Constantin (FC Sion). Philippe Varone a relevé que le rôle des collectivités publiques est de mettre en avant les infrastructures et d'accompagner le sport professionnel. Selon lui, ces équipements sont essentiels non seulement pour la vitalité culturelle et sportive, mais aussi pour l'image et l'attractivité des villes valaisannes et du canton tout entier.

**Un rendez-vous qui confirme, année après année, sa valeur en tant que plateforme de réflexion et de mise en réseau pour l'économie valaisanne.**

## L'UVAM en première ligne

Présente à travers un stand d'information, l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM) a profité de l'occasion pour diffuser la dernière édition de la Tribune économique et rappeler son engagement constant en faveur des PME locales.

## Un rendez-vous d'échanges et de rencontres

Au-delà des interventions et débats, la REV a surtout été un moment de rencontres informelles entre acteurs économiques, politiques et institutionnels. Un rendez-vous qui confirme, année après année, sa valeur en tant que plateforme de réflexion et de mise en réseau pour l'économie valaisanne. ■





UNION VALAISANNE DES ARTS ET MÉTIERS

# Un nouveau comité directeur pour l'UVAM

Le 21 mai 2025, à l'occasion de la séance du Conseil de l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM), un nouveau comité directeur a été élu pour conduire les activités de l'Union dans les années à venir.

**Yasmine Pupet**

*Tribune économique*

Sous la présidence de Philipp-Matthias Bregy, élu président lors du Congrès de 2021, les membres du Conseil ont voté à l'unanimité pour la reconduction de quatre membres sortants, tous engagés depuis plusieurs années au service des PME valaisannes. Le président a également proposé l'élection de trois nouveaux membres, dont une femme pour la première fois dans l'histoire du comité directeur, marquant ainsi une

avancée significative en matière de représentativité. Par ailleurs, le comité a désigné Flavien Claivaz comme vice-président. Ce dernier, également directeur de l'UCOVA, a prononcé un discours dans lequel il a souligné la nécessité d'une reconnaissance accrue envers les entreprises valaisannes, véritables piliers de l'économie cantonale.

L'UVAM salue l'engagement de ces personnalités représentatives de la diversité économique du canton, et les remercie pour leur disponibilité au service de l'intérêt collectif. ■



**Philipp-Matthias Bregy**

*Président de l'UVAM depuis 2021*



**Flavien Claivaz**

*Directeur de l'UCOVA, 1000 membres,  
vice-président élu en 2025  
Membre du CD depuis 2022*



**André Roduit**

*Président de GastroValais,  
1800 membres  
Membre du CD depuis 2014*



**Grégoire Praz**

*Directeur de Greg Auto-école,  
président de l'AVAE, 53 membres  
Membre du CD depuis 2022*



**Jérôme Monnat**

*Directeur de West End Watch Co,  
président de l'Union des indépendants  
(UDI), 80 membres  
Membre du CD depuis 2022*



**Yana Crittin**

*Directrice de Chrysalide, responsable  
cantonale de Femmes PME Valais,  
25 membres  
Membre du CD depuis 2025*



**Frédéric Hugon**

*Directeur de Géo4me, président  
d'ARMECO, 400 membres  
Membre du CD depuis 2025*



**Ferenc Till**

*Directeur Altitude Immobilier,  
représentant CIV, 2450 membres et  
président des AM CM, 120 membres  
Membre du CD depuis 2025*

FILIÈRE SEIGLE VALAIS

# Un moulin pour l'avenir: garantir l'AOP du pain de seigle valaisan

C'est un projet discret, mais capital pour la pérennité de l'agriculture valaisanne: à Riddes, un nouveau moulin vient d'être mis en service pour assurer l'avenir de l'AOP du pain de seigle valaisan. Sans lui, l'AOP courait à la disparition. Jacques-Roland Coudray, président de l'Association du pain de seigle valaisan AOP, nous a confié les dessous d'un chantier vital, fruit de cinq années de négociations.

**Yasmine Pupet**  
Tribune économique

« Si ce moulin ne voyait pas le jour, nous perdions l'AOP. Il n'y avait plus aucun meunier en Valais. Or, pour une AOP, tout doit se faire dans le canton: la culture, la mouture, la panification. »

Depuis la fermeture du moulin de Naters, dernier en activité, les boulangers valaisans certifiés étaient contraints de faire moudre leur seigle temporairement hors canton, sous dérogation spéciale de l'Office fédéral de l'agriculture. Une situation intenable.

C'est donc le Groupe Minoterie SA (GMSA) qui a relevé le défi, avec un investissement de 6,4 millions de francs, sans aucune certitude de rentabilité immédiate. Le soutien fiscal du canton du Valais et de la commune de Riddes a permis de faire émerger en 14 mois un mou-

lin moderne, équipé de meules en pierre de granit, et capable de transformer jusqu'à 800 tonnes de céréales par an. Il garantit aujourd'hui l'autonomie de la filière, ainsi que le respect des exigences AOP.

« Ce moulin, c'est bien plus qu'un outil industriel. C'est un symbole de continuité, un investissement pour nos producteurs, nos boulangers, et pour tout le canton », souligne Jacques-Roland Coudray.

**« On a fait ça pour le canton.  
Pour innover, pour garder nos valeurs.  
Ce moulin est une promesse d'avenir. »**

*Jacques-Roland Coudray, président de l'Association du pain de seigle valaisan AOP*

Le pain de seigle AOP repose sur une triple filière valaisanne: 32 agriculteurs certifiés, 32 boulangers artisans, et désormais un meunier local. Les producteurs bénéficient d'un bonus de 18 francs par quintal livré, financé par une redevance intégrée dans le prix de la farine, et reversée à l'Association pour la promotion du produit.

Cette structure crée une dynamique économique locale qui dépasse la seule tradition: elle génère des revenus agricoles stables, soutient des emplois artisanaux, et renforce l'image d'un Valais attaché à la qualité et à l'authenticité.

« On a fait ça pour le canton. Pour innover, pour garder nos valeurs. Ce moulin est une promesse d'avenir », s'enthousiasme Jacques-Roland Coudray.

Avec l'appui des artisans boulangers valaisans ainsi que les grands distributeurs, le pain de seigle valaisan AOP continue à séduire au-delà du canton. Sa renommée contribue également à le faire adopter par les gourmands de tous horizons. L'association du pain de seigle valaisan AOP multiplie par ailleurs les actions de promotion, comme avec la boulangerie mobile qui parcourt la Suisse alémanique pour transmettre ce patrimoine vivant.

Dans un paysage alimentaire dominé par la standardisation, ce projet rappelle combien l'artisanat, l'agriculture et l'économie locale peuvent former un écosystème cohérent, durable et fier de ses racines. ■

Meules en pierre de granit.





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AVMP

# Belle affluence chez les plâtriers et peintres valaisans

L'Association valaisanne des maîtres plâtriers peintres a tenu ses assises en date du 25 avril 2025 au Pavillon des Mangettes à Monthey.

**Amalia Massy**

*Secrétaire patronale AVMP*

L'assemblée s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Devant un parterre de 90 personnes, le président Florian Lovey a abordé plusieurs thèmes dans son rapport, notamment la mise à jour des statuts de l'association. Le président s'est également exprimé sur le perfectionnement professionnel et il a remercié les membres qui forment leur personnel. Un test d'aptitude est organisé chaque année en janvier, qui permet d'avoir une bonne indication sur les capacités scolaires du futur apprenti.

Rolf Fussen, professeur de pratique en plâtrerie, a pris une retraite bien méritée. Il a été remplacé par Emmanuel De Frias pour la partie francophone et par Jürgen Bumann pour la partie germanophone. Philippe Debons, professeur de pratique en peinture, va être prochainement remplacé par Xavier Bifrare.

Marie Vicquéry va concevoir, réaliser et publier des vidéos promotionnelles sur TikTok pour le compte de l'AVMP en espérant que cette action saura susciter des vocations auprès des jeunes. Florian Lovey est revenu sur le Salon des métiers, Your Challenge, qui, cette année, a fermé ses portes avec un record d'affluence, soit près de 31000 visiteurs. Les activités mises en place sur le stand de l'AVMP ont rencontré un beau succès et ont permis d'attirer de futurs apprentis. Le président a tenu à remercier les entreprises qui ont mis à disposition leurs apprentis durant ce Salon. Le directeur du Bureau des métiers, David Genolet, est revenu sur le lancement de l'application myBM, qui per-

met la gestion des heures de travail, des vacances et des absences, ainsi que le suivi des prestations effectuées par l'entreprise. De plus, cet outil garantit à chaque entreprise de répondre pleinement aux exigences de la convention collective de travail en vigueur pour son secteur d'activité.

**Marie Vicquéry va concevoir, réaliser et publier des vidéos promotionnelles sur TikTok pour le compte de l'AVMP en espérant que cette action saura susciter des vocations auprès des jeunes.**

Le président de la FREPP, Baptiste Monnard, a quant à lui abordé divers sujets qui les occupent actuellement, comme la relève professionnelle, le perfectionnement professionnel et la réalisation d'un centre de formation notamment). Lors de cette assemblée générale, nous avons eu l'honneur et le plaisir d'accueillir Patricia Constantin, présidente du Grand Conseil, et Karine Bressan Cescato, vice-présidente de la ville de Monthey, qui ont toutes les deux pris la parole.

Les membres et invités ont, ensuite, pu partager un moment fort convivial au Pavillon des Mangettes.

Afin de découvrir la vie de l'association, nous vous invitons à visiter notre site internet [www.avmpp.ch](http://www.avmpp.ch). A un clic de souris, vous trouverez toutes les informations concernant la plâtrerie et peinture du Valais. Afin de gagner en visibilité, une adresse mail [info@avmpp.ch](mailto:info@avmpp.ch) a été créée. ■





# REF-lex.ch

**Le droit du travail suisse,  
simplifié en quelques clics.**



Rédiger un contrat de travail ou  
une lettre de résiliation?

Avec nos **générateurs de  
documents**, c'est facile!



**Calculer** une suspension  
du délai de congé ou un solde de  
vacances?

C'est désormais à la portée de  
tous!



Une question sur le droit  
du travail suisse?

Discutez à tout moment  
avec notre **juriste virtuel**!

**Testez gratuitement  
notre plateforme  
pendant 7 jours!**



Fédération des  
Entreprises  
Romandes



UNION COMMERCIALE VALAISANNE (UCOVA)

# Vitrines physiques et digitales : Clés de compétitivité lorsque les villes ralentissent

À l'heure où la mobilité douce transforme nos villes, l'Union commerciale valaisanne (UCOVA) rappelle une priorité essentielle : l'activité économique locale doit rester au cœur de ces transformations. Dans ce climat de changement, l'association faîtière du commerce valaisan met à disposition de ses membres un guide ainsi qu'une formation pratique permettant aux commerçants de s'adapter pour rester compétitifs. Lumière sur une volonté de transformer le changement en opportunités.

## UCOVA - Union commerciale valaisanne

Nos villes se réinventent sous l'effet de la transition vers une mobilité «apaisée». Ces transformations, indépendantes de la volonté des entrepreneurs, imposent à ceux-ci de s'adapter pour rester compétitifs. L'Union commerciale valaisanne (UCOVA) appelle ainsi à :

- intégrer les acteurs économiques dès l'amorce des réflexions;
- réaliser un diagnostic précis des besoins des habitants et des consommateurs;
- tirer les leçons des villes où des mesures mal calibrées ont déjà fragilisé le commerce de proximité.

### Vitrine physique : Un guide pour transformer la contrainte en opportunité

En complément de ces recommandations essentielles pour préserver la vitalité économique de nos centres, il est impératif pour les entrepreneurs de rester actifs face à ces mutations et de renforcer leur attractivité. Pour accompagner les commerces dans ces transformations, l'UCOVA met gratuitement à disposition de ses membres un guide composé de 25 fiches pratiques, conçues pour optimiser chaque aspect de la vitrine physique : attractivité visuelle, storytelling, renouvellement dynamique ou encore ergonomie d'exposition, ce guide offre des solutions concrètes, applicables immédiatement afin de mieux capter le regard des passants et transformer la contrainte urbaine en opportunité commerciale.

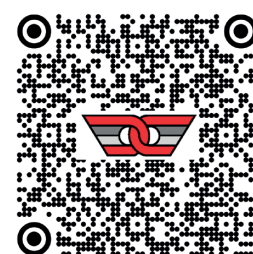
### Vitrine digitale : Une formation pour optimiser sa communication

Au-delà de la vitrine physique, la vitrine digitale s'affirme aujourd'hui comme un pilier essentiel de la stratégie entrepreneuriale. La maîtrise des outils de marketing digital n'est plus une option. Elle conditionne la capacité des entreprises à prolonger leur présence physique par une visibilité numérique cohérente et durable.

Consciente de cet impératif, l'UCOVA a mis en place une formation en Marketing digital appliqué et Gestionnaire du commerce digital, spécifiquement conçue pour permettre aux entrepreneurs de valoriser leur offre en ligne, de renforcer leur notoriété et d'optimiser leur expérience client. Basés à 100 % sur la pratique, les participants fonderont l'entier de leur réflexion et de leur stratégie sur l'activité concrète de leur entreprise.

Avec ce guide et cette formation, l'UCOVA offre les outils aux entreprises pour rester visibles, compétitives et actives dans cet environnement en mutation. Cependant, si ces outils permettent de combler certains désagréments, ils ne sauraient remplacer une planification urbaine concertée qui gagnerait parfois à ralentir... pour mieux avancer. ■

**Extrait :**  
**La vitrine piéton-friendly**  
**Scannez et lisez l'extrait**



## DROIT DU TRAVAIL

# Réduction du droit aux vacances

Absences cumulées ou de longue durée ? Dans quelle mesure un employeur peut-il réduire le droit aux vacances d'un travailleur ? Au terme de l'été, parlons vacances.

**Melany Bogo**

Responsable juridique FER Valais



Le droit aux vacances croît, en principe, en fonction du travail effectivement accompli, selon un taux mensuel proportionnel à la durée annuelle des vacances (1,67 jour pour 4 semaines, 2,08 jours pour 5 semaines, etc.). L'adage « pas de travail, pas de vacances » doit cependant être nuancé au regard de nombreuses exceptions et subtilités légales consacrées par le droit suisse. En ce sens, l'art. 329b du Code des obligations (CO) précise que la réduction du droit aux vacances varie selon la nature et la cause de l'absence, en vertu des modalités suivantes :

- **Absences liées à des congés légaux protégés** (congé maternité (art. 329f CO), congé de l'autre parent (art. 329g CO), congé d'adoption (art. 329j CO) ou prise en charge d'un enfant gravement atteint (art. 329i CO)) : aucune réduction.

**Il est ainsi recommandé aux employeurs de procéder à une évaluation régulière du droit aux vacances des travailleurs, en tenant compte de la nature des absences survenues durant chaque période de référence donnée.**

- **Empêchement imputable à l'employeur** (p. ex: dysfonctionnement interne, baisse du volume d'affaires) : aucune réduction.
- **Empêchements objectifs externes** (p. ex: catastrophes naturelles, restriction de la circulation) : aucune réduction. Le salaire n'est généralement pas dû durant cette période.
- **Empêchement fautif de l'employé** (p. ex: accident sous l'emprise de l'alcool, absence injustifiée) : réduction de 1/12 par mois complet d'absence dès le premier mois complet d'absence.

- **Empêchement lié à la grossesse de la travailleuse** : réduction de 1/12 par mois complet d'absence applicable dès le troisième mois complet d'absence (délai de grâce de deux mois + minima d'un mois complet d'absence).<sup>1</sup>
- **Empêchement non fautif de l'employé pour des raisons inhérentes à sa personne** (p. ex: maladie, accident, accomplissement d'une obligation légale, exercice d'une fonction publique ou prise d'un congé jeunesse) : réduction de 1/12 par mois complet d'absence dès le deuxième mois complet d'absence (délai de grâce d'un mois + minima d'un mois complet d'absence).<sup>1</sup>

### Détermination de l'«exercice-vacances»

Sauf accord contraire, le calcul de la réduction du droit aux vacances s'opère par année de service (et non par année civile). Cette période de référence, communément appelée «exercice-vacances», constitue la base de calcul de l'éventuelle réduction.

Au cours d'un même exercice-vacances, l'employeur est autorisé à cumuler les absences de même nature, que celles-ci soient consécutives ou discontinues. Lorsque

<sup>1</sup> Des dispositions plus favorables aux travailleurs, telles que celles prévues par des conventions collectives de travail (CCT), sont expressément réservées.





les absences s'étendent sur deux exercices-vacances successifs, le calcul est effectué séparément pour chaque exercice, sans report d'un éventuel cumul antérieur.

### **Notion de « mois complet »**

À teneur de l'art. 329b CO, la réduction s'opère sur la base de « mois complets » d'absence. Étant donné que la durée des mois varie de 28 à 31 jours et que plusieurs périodes d'absence peuvent se succéder de manière entrecoupée, il apparaît pertinent de fonder le calcul de la réduction sur une approche moyennisée. Il est ainsi admissible de considérer qu'un mois de travail à temps plein correspond, en moyenne, à 21,75 jours ouvrés (365 jours – 52 dimanches – 52 samedis, soit 261 jours, divisés par 12 mois).

À titre d'exemple, une travailleuse, engagée à temps plein le 1<sup>er</sup> mars 2024, se trouve en incapacité pour cause de maladie du 3 novembre 2024 au 8 décembre 2024, puis du 15 janvier au 28 février 2025 (à savoir 58 jours normalement travaillés). Le droit aux vacances de la travailleuse peut, dans le cas d'espèce, être réduit d'un douzième, étant considéré que son absence est de 2,67 mois ( $58 \div 21,75$ , le troisième mois n'étant pas complet) et qu'un délai de grâce d'un mois a été retenu en raison d'une absence non fautive inhérente à sa personne.

### **Situation d'incapacité partielle de travail**

En cas d'empêchement partiel de travailler, seules des fractions de journées sont comptabilisées. Il convient

ainsi d'additionner les jours d'absence qui auraient dû être ouvrés, en tenant compte du taux d'incapacité, à savoir : un jour d'absence à 100 % = 1 jour, un jour d'absence à 80 % = 0,8 jour, etc.

À titre d'exemple, un travailleur, engagé à plein temps le 1<sup>er</sup> mars 2024, s'est trouvé en incapacité de travail pour cause de maladie à 100 % du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 octobre 2024 (44 jours normalement travaillés), puis à 80 % du 1<sup>er</sup> novembre au 15 décembre 2024 ( $31 \times 0,8 = 24,8$  jours). Somme toute, le travailleur a été absent durant 68,8 jours, soit l'équivalent de trois mois complets ( $68,8 \div 21,75 = 3,16$ ). Après avoir pris en considération le délai de grâce d'un mois applicable dans le cas d'espèce, la réduction du droit aux vacances sera donc de deux douzièmes durant cette année de service.

### **Pour conclure**

Du délai de grâce aux exclusions expresses de la réduction, le droit aux vacances est encadré par de nombreux garde-fous légaux. Il est ainsi recommandé aux employeurs de procéder à une évaluation régulière du droit aux vacances des travailleurs, en tenant compte de la nature des absences survenues durant chaque période de référence donnée. Une gestion suivie, au gré des absences, contribuera à nourrir la transparence dans les rapports de travail, tout en préservant efficacement les intérêts patronaux. ■

# L'industrie doit-elle se réinventer pour rester attractive ?

**RÉFLEXIONS** | Face à une économie mondiale de plus en plus complexe, l'industrie valaisanne se trouve à un carrefour. Comment rester compétitifs et s'adapter aux changements ? CEO de West End Watch Co., à Leytron, président de l'UDI et membre du comité de l'UVAM Jérôme Monnat partage ses réflexions pour l'industrie de demain.

**Yannick Barillon**

Journaliste RP

## Jérôme Monnat, comment percevez-vous l'industrie valaisanne actuelle ?

Elle reste un secteur à forte valeur ajoutée et créateur d'emploi en Valais, mais elle fait face à des défis majeurs qui invitent à la vigilance et à une remise en question. J'observe trois grands pôles à Viège, Sierre et Monthey, avec des multinationales présentes sur notre territoire depuis cinquante ou cent ans. Des PME satellites bénéficient de cette présence historique mais très peu de nouvelles entreprises de grande envergure s'installent en Valais. Puis, il y a toutes les autres PME actives dans des domaines variés créées par des entrepreneurs passionnés. Pour moi, il y a deux voies : les autoroutes et les sentiers. Pérenniser notre attractivité dépend aujourd'hui de plusieurs facteurs.



**« L'industrie de demain doit se réinventer. Cela passe par une importante numérisation des processus et des formations. »**

*Jérôme Monnat, président de l'UDI*

## Pensez-vous à l'actuel contexte international, reste-t-il un levier pour l'industrie valaisanne ?

L'internationalisation représente un axe stratégique majeur pour nos entreprises. Bien que le marché local soit limité, l'accès aux marchés étrangers, notamment asiatiques et européens, est crucial. Les accords de libre-échange offrent de belles opportunités, mais les entreprises se heurtent à des obstacles administratifs, sur-

tout en ce qui concerne l'accès au marché européen. La volatilité des marchés financiers, avec des phénomènes comme le Brexit ou les récentes décisions américaines sur les droits de douane, complique encore la gestion des entreprises exportatrices. Dans un environnement mondial instable, l'incertitude freine la prise de risque. Cela ralentit l'innovation et les investissements.

## Quels sont les défis économiques ou structurels rencontrés par les PME ?

La crise énergétique et l'augmentation des coûts, notamment de l'électricité qui n'est plus aussi bon marché qu'avant, impactent sévèrement notre compétitivité. Nos ressources ne suffisent plus pour compenser cette hausse des coûts. Recruter de la main-d'œuvre qualifiée est un autre défi majeur. La mécanique et l'industrie séduisent moins la nouvelle génération, attirée par des salaires plus compétitifs dans d'autres secteurs, notamment étatiques (administration et enseignement) et paraétatiques (social et hôpitaux). Enfin, notre territoire nous limite. Notre situation géographique retient certains entrepreneurs à s'installer en Valais. Dans le domaine de la mécanique de précision, tout se joue entre Berne, Bâle et Zürich ou dans un Arc lémanique dynamique.

## Le recrutement reste un défi, la formation est-elle selon vous pertinente dans le développement de l'industrie ?

Je salue les investissements dans les Hautes Ecoles Spécialisées et en faveur de l'EPFL Valais, mais je m'interroge sur les retombées économiques à court terme pour l'économie locale. L'initiative BioArk à Monthey et Viège montre la voie pour engendrer une réelle transformation de notre écosystème. La startup Depoly, issue de





l'EPFL, est un exemple de réussite, mais les retombées des HES restent encore à démontrer pour de nombreuses entreprises. Un soutien plus marqué des banques et des investisseurs serait par ailleurs essentiel pour garantir le développement et la prospérité de ces startups locales. Enfin, je rappelle aussi que les entreprises ont surtout besoin de techniciens qualifiés issus de la formation duale. L'apprentissage doit donc toujours être encouragé et valorisé.

### **Comment accélérer ou accompagner la transformation de notre tissu industriel ?**

Des zones de développement intercommunales comme celles de DAVAL à Sierre ou de Rarogne sont rares en Valais et se concrétisent trop lentement. Ces zones sont essentielles pour attirer de nouvelles entreprises et favoriser l'implantation de projets industriels, mais la complexité des démarches administratives, notamment les normes sismiques ou les zones inondables, freine cette dynamique. Un assouplissement des règles et une accélération des projets de développement seraient bénéfiques. Cela passe aussi par un accès facilité aux terrains nécessaires à la croissance des entreprises.

### **De son côté, l'industrie est-elle suffisamment engagée dans la digitalisation ?**

Nous sommes déjà dans l'ère de l'industrie 4.0 avec sa digitalisation. En Valais, j'ai le sentiment que les PME sont très souvent sollicitées, mais sont parfois réticentes ou pas toujours disponibles pour s'adapter à ce changement qui impacte l'industrie et la production. Certaines manquent peut-être de ressources pour investir ou se former en priorité dans les technologies numériques. Je salue la volonté de l'Etat de les soutenir dans ce sens, notamment via la promotion économique. Le succès de Cimark démontre que la transition digitale apporte des bénéfices aux entreprises. L'industrie de demain doit se réinventer. Cela passe par une importante numérisation des processus et des formations.

### **L'écologie industrielle est-elle aussi une opportunité pour rester compétitifs ?**

La transition énergétique pose un double défi : l'importance d'économiser les ressources et d'investir dans des solutions plus durables tout en gérant la hausse des coûts énergétiques. J'encourage les fournisseurs locaux d'énergie à opter pour une gestion plus sobre de leurs frais de fonctionnement. L'impact de telles économies serait positif et en faveur d'une baisse de charges pour les PME. J'estime par ailleurs que la durabilité ne se résume pas à l'énergie, produire sur place et employer du personnel local contribuent aussi à réduire nos impacts environnementaux.

### **Quelle est votre vision pour dynamiser l'industrie en Valais ?**

Plusieurs initiatives peuvent aider l'industrie valaisanne à se réinventer. Tout d'abord, la coopération entre entreprises doit être renforcée. Par exemple, la création d'un « MecanoArk », sur le modèle de BioArk, permettrait de mutualiser les ressources et de stimuler l'innovation dans le secteur de la mécanique. En rassemblant les compétences locales, on réduit les coûts et on renforce l'attractivité du canton en matière d'innovation industrielle.

### **Quelles autres mesures seraient selon vous indispensables pour soutenir l'industrie ?**

Il me semble essentiel de soutenir les entreprises à travers des incitations fiscales et de promouvoir une fiscalité plus attractive, notamment en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital. Les autorités cantonales doivent également encourager une cohésion entre le Haut et le Bas-Valais pour éviter les disparités économiques et renforcer la coopération intercommunale.

### **Comment imaginez-vous le futur proche de l'industrie valaisanne ?**

L'avenir des entreprises valaisannes repose sur leur capacité à se réinventer. Il sera crucial de maintenir les centres de décision en Valais, tout en favorisant l'innovation, l'internationalisation et la création de valeur ajoutée. Le défi réside dans la transmission des entreprises familiales et dans la gestion de la succession, un enjeu majeur dans un contexte où les générations futures sont de plus en plus rares à reprendre les rênes des entreprises familiales. Finalement, il ne faut pas sous-estimer le potentiel de niches spécifiques, où la demande pour des produits de haute technologie ou de pointe pourrait faire la différence. ■



**8 NOVEMBRE 2025**

**Journées  
portes ouvertes  
aux ateliers-écoles  
à Sion**

[www.tec-bat.ch](http://www.tec-bat.ch)

**tec  bat**



## Un nouveau style pour votre salle de bains

Sanitas Troesch SA | Rue du Manège 1 | 3960 Sierre  
Tél. +41 27 452 35 80 | [sanitastroesch.ch](http://sanitastroesch.ch)

Sanitas Troesch SA | Zone Industrielle de l'Epine 1 | 1868 Collombey  
Tél. +41 24 473 21 21 | [sanitastroesch.ch](http://sanitastroesch.ch)

**Salle de bains. Cuisine. Vie.**





## DEEPPFAKES

# Comment les PME peuvent-elles se protéger?

Ces contenus générés par intelligence artificielle représentent une menace croissante pour les entreprises. Voici comment les identifier et s'en prémunir.

net+

Les *deepfakes* – contraction de «deep learning» et «fake» – sont des contenus vidéo, audio ou images créés par intelligence artificielle pour imiter parfaitement des personnes réelles. Initialement perçus comme de simples curiosités technologiques, ils constituent aujourd'hui une véritable arme numérique.

**Face à cette nouvelle ère de manipulation numérique, la vigilance et l'information restent les meilleures armes des PME pour préserver leur sécurité et leur réputation.**

### Une menace bien réelle pour les PME

Contrairement aux idées reçues, les *deepfakes* ne ciblent pas uniquement les grandes entreprises. Les PME sont particulièrement vulnérables en raison de moyens de protection limités. Les risques principaux incluent:

- **Escroqueries ciblées**: En 2019, une entreprise allemande a été victime d'une fraude après qu'un cybercriminel ait imité la voix de son CEO pour exiger un transfert d'argent. Les messages vocaux falsifiés ou photos montées peuvent s'intégrer dans des scénarios d'ingénierie sociale convaincants.
- **Atteinte à la réputation**: Une vidéo truquée d'un employé ou un discours falsifié peuvent gravement endommager la crédibilité d'une PME et sa réputation.

### Comment les détecter?

Plusieurs indices permettent d'identifier les *deepfakes*:

- **Indices visuels**: Clignements anormaux, mouvements des lèvres décalés, détails incohérents dans les arrière-plans, transitions floues sur les cheveux ou mains.

- **Indices auditifs**: Voix métallique, intonations peu naturelles, distorsions ponctuelles.
- **Indices contextuels**: Source inconnue, contenu émotionnellement chargé, message inhabituel de la part de l'émetteur.

Des outils techniques comme Deepware ou Sensity peuvent également analyser les fichiers pour détecter d'éventuelles manipulations.

### Stratégies de protection

Les PME peuvent adopter plusieurs mesures préventives:

- **Former les équipes** aux risques et signes d'alerte.
- **Vérifier systématiquement les sources** avant de réagir à un contenu suspect.
- **Contacter directement l'émetteur** supposé via un autre canal en cas de doute.
- **Consulter des experts** en cybersécurité lors d'incidents.
- **Se tenir informé** des évolutions technologiques et nouvelles pratiques frauduleuses.

En cas d'attaque, il faut documenter tous les éléments (captures, URL, métadonnées), signaler le contenu aux plateformes concernées et déposer plainte auprès des autorités. Face à cette nouvelle ère de manipulation numérique, la vigilance et l'information restent les meilleures armes des PME pour préserver leur sécurité et leur réputation. ■

  
0848 830 840 | business.netplus.ch



UN DIRECTEUR, UNE VISION

# Christophe Rappaz : tenir tête aux géants pour défendre le meuble valaisan

**AMEUBLEMENT** | Face à la montée en puissance des grandes enseignes internationales, les entreprises locales doivent redoubler d'inventivité pour préserver leur place. À Vétroz, Christophe Rappaz dirige depuis 2011 Anthamatten Meubles, une enseigne familiale bien ancrée dans le paysage valaisan. À travers une stratégie axée sur la qualité, la formation continue et un service irréprochable, il défend un modèle d'entreprise humaine et locale, en phase avec les réalités du terrain.



**Yasmine Pupet**

*Tribune économique*

La surface d'exposition de 3700 m<sup>2</sup> ne laisse aucun doute : ici, à Vétroz, on parle de meubles avec sérieux et savoir-faire. Christophe Rappaz, qui a rejoint Anthamatten Meubles en 1988, en connaît chaque recoin. Trente-sept ans plus tard, il en est le directeur et copropriétaire, et porte avec conviction une vision du commerce indépendante, exigeante et profondément enracinée dans le Valais.

**« Nous avons fait le choix de proposer autre chose : du mobilier massif, et design, du haut de gamme, durable, qui correspond à une autre attente. »**

*Christophe Rappaz, directeur Anthamatten Meubles*

## Tenir le cap dans une mer agitée

Ces dernières années, le marché du meuble en Valais a été secoué par l'arrivée massive de grandes enseignes internationales. Le groupe autrichien XXXLutz, qui possède notamment Mömax, Conforama, Pfister ou encore Lipo, s'impose comme un acteur ultra-dominant. À cela s'ajoute l'implantation d'un géant mondial comme IKEA à Riddes.

« On est face à une stratégie claire : inonder le marché avec des prix cassés et des campagnes de rabais permanents », constate Christophe Rappaz. Pour résister, Anthamatten

Meubles a recentré son offre : fini les meubles d'entrée ou d'appoint que l'on retrouve partout. « Nous avons fait le choix de proposer autre chose : du mobilier massif, et design, du haut de gamme, durable, qui correspond à une autre attente. »

Pourtant, tout n'est pas noir. « L'arrivée de Mömax juste en face de chez nous nous a aussi offert une forme de visibilité », reconnaît Christophe Rappaz. « C'est de la publicité gratuite. Certains clients, attirés par les prix bas, finissent par traverser la rue pour venir chez nous chercher un meuble de qualité supérieure, un beau canapé, un lit durable. »

## Une autre clientèle, d'autres attentes

Loin de la logique du « tout jetable », Anthamatten Meubles s'adresse à une clientèle fidèle et exigeante qui cherche à investir dans des meubles d'exception. « C'est rarement leur premier achat. Ils veulent du solide, du beau, et du service. » Et c'est justement là qu'Anthamatten tire son épingle du jeu. Contrairement à de nombreux concurrents, la livraison est assurée par les équipes internes, sur l'ensemble du territoire suisse. « C'est un choix stratégique. On ne sous-traite pas. Nos livreurs connaissent nos produits, et cela change tout dans la relation client. »

## Miser sur l'humain

Pour faire la différence, Christophe Rappaz investit massivement dans la formation continue. « Nos collaborateurs suivent régulièrement des cours chez les





fabricants.» Le but ? Renforcer leur expertise, donner confiance et garantir un conseil personnalisé de qualité. Cette volonté de professionnalisation passe aussi par une politique de ressources humaines affirmée : recrutement d'une responsable RH, 5 semaines de vacances (6 à partir de 50 ans), prestations de prévoyance améliorées, et maintien d'une ambiance familiale. « Nous mettons tout en œuvre pour rester attractifs sur le marché du travail. »

### Un commerce de proximité malgré les obstacles

Situé dans la zone commerciale de Conthey – mais administrativement sur la commune de Vétroz – le magasin bénéficie d'une belle visibilité. Pourtant, l'accessibilité en transports publics reste un point faible. « Il y a des bus, mais ça prend beaucoup de temps pour venir jusqu'au magasin, on compte 1 h 15 pour venir depuis Martigny. Une grande partie des clients doivent venir en voiture, ce qui pénalise ceux qui n'ont pas de véhicule. Pour faci-

liter leur venue, nous proposons de venir les chercher, par exemple à la gare de Sion ou tout autre point de rendez-vous convenu au préalable.

### Résister et persister

Malgré la baisse du marché post-Covid, Anthamatten Meubles parvient à maintenir le cap. « Pendant la pandémie, les consommateurs ont réinvesti dans leur intérieur. Aujourd'hui, les priorités ont changé : ils voyagent, ils sortent, ils consomment autrement. Le meuble n'est plus un achat de première nécessité. »

Dans ce contexte, Christophe Rappaz reste lucide, mais combatif. « Nous ne gagnerons pas sur le volume. Nous gagnerons grâce à la qualité de la relation, un conseil affiné, et une exigence constante. » Une devise qui résume bien l'ADN d'une maison familiale qui fêtera ses 80 ans l'année prochaine et qui entend bien souffler encore de nombreuses bougies. ■

# Rejoignez le réseau des entreprises engagées pour le Valais de demain

La marque Valais Entreprise, lancée en avril 2022, est un projet d'économie positive qui met en lumière les actions durables portées par les entreprises valaisannes. Elle valorise les organisations qui s'engagent à améliorer la qualité et la durabilité de leur environnement économique, écologique et social, au bénéfice de la collectivité présente et future.



## Valais/Wallis Promotion

### Qui peut participer?

Toute entreprise ou organisation ayant son siège social ou une succursale en Valais avec un ancrage territorial fort.

### Les étapes du processus

- Auto-évaluation selon 23 critères de durabilité, basés sur l'Agenda 2030 du Canton du Valais.
- Coaching personnalisé en entreprise, avec un accompagnement sur mesure.
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action sur 3 ans.

### Coûts et accompagnement

La participation repose sur un engagement de 3 ans, avec une répartition des coûts sur l'ensemble de cette période.

#### Répartition des coûts pour 3 ans d'attribution de la marque Valais Entreprise.

| Entreprise | État du Valais |
|------------|----------------|
| CHF 600    | CHF 600        |

### Prêt à rejoindre la démarche?

L'inscription se fait en ligne, en quelques clics:

[www.valais.ch/marque-entreprise-inscription](http://www.valais.ch/marque-entreprise-inscription)

Une fois inscrit, un coach prendra rapidement contact avec vous pour débiter le processus. ■

### Pourquoi s'engager?

En tant que porteurs de la marque Valais Entreprise, vous bénéficiez des avantages suivants:



#### Crédibilité.

- ✓ Démarche de durabilité reconnue aux niveaux cantonal et national.
- ✓ Auto-évaluation en ligne basée sur 23 critères de durabilité en lien avec l'Agenda 2030.
- ✓ Certificat qui démontre votre engagement.
- ✓ Pour les entreprises touristiques: reconnaissance Swisustainable level II - engaged.



#### Soutien.

- ✓ 50% des frais en coaching pris en charge.
- ✓ Coaching en entreprise et mise en place de mesures d'amélioration.
- ✓ Accompagnement pour la mise en valeur de la marque sur les canaux de communication institutionnelle.
- ✓ Mise à disposition du matériel promotionnel.



#### Communauté.

- ✓ Communauté d'entreprises engagées.
- ✓ Opportunités de réseautage et rencontres.
- ✓ Outils de certification en ligne.



#### Promotion\*.

- ✓ Mise en valeur des entreprises engagées lors de communications et événements officiels de Valais/Wallis Promotion.
- ✓ Intégration des entreprises engagées sur le site [valais.ch](http://valais.ch)

\*En fonction des opportunités





## BRASSERIE VALAISANNE

Fierté valaisanne, ouverture d'esprit et soif d'innovation : voilà ce qui anime la Brasserie Valaisanne depuis 1865. Elle incarne des bières de caractère, brassées avec passion et empreintes d'identité locale.

### Quelques actions concrètes

La nouvelle brasserie de Vétroz, en cours de finalisation, sera neutre en CO<sub>2</sub>, alimentée par un réseau de chaleur à bois recyclé et des pompes à chaleur pour le refroidissement. Une installation solaire de 1200 m<sup>2</sup> viendra compléter ce système. La brasserie agit aussi au quotidien pour réduire sa consommation d'eau et son impact environnemental.

### Ce qu'ils pensent de la marque

#### Valais Entreprise

« Ce nouveau site symbolise notre volonté de renforcer notre ancrage local, d'élargir notre gamme et de valoriser le terroir valaisan à travers nos produits. La marque Valais Entreprise soutient nos engagements. »

## HÔTEL DE VERBIER

L'Hôtel de Verbier est un établissement 4\* supérieur situé en plein cœur de la station. Il propose des chambres confortables, un spa, une salle de sport et un restaurant, le tout dans une ambiance chaleureuse et familiale.

### Quelques actions concrètes

L'hôtel est équipé de panneaux solaires, raccordé au chauffage à distance et a été rénové avec des matériaux locaux et des fenêtres à triple vitrage. Les produits d'accueil sont bios et rechargeables, la communication se fait via tablette et l'établissement privilégie la mobilité douce ainsi que le recyclage en partenariat avec des acteurs locaux.

### Ce qu'ils pensent de la marque Valais Entreprise

« Nous avons rejoint la marque Valais pour valoriser notre ancrage local, affirmer notre engagement en matière de durabilité et renforcer la confiance de nos clients et partenaires. »





# DE REMBRANDT À VAN GOGH

Collection Armand Hammer, Los Angeles



Vincent van Gogh, *Le Semeur*, vers 1888, huile sur toile, 33,7 x 40,6 cm. Collection Armand Hammer, don du Dr. Armand Hammer, Hammer Museum, Los Angeles

Fondation Pierre Gianadda

Martigny

20 juin – 2 décembre 2025  
Tous les jours de 9 h à 18 h

Suisse



DU 20 JUIN AU 2 DÉCEMBRE 2025

# La Fondation Pierre Gianadda à l'heure californienne

Cet été, la Fondation Pierre Gianadda, s'offre un petit air californien. En effet une quarantaine d'œuvres de peintres célèbres traversent l'Atlantique, certaines pour la première fois, pour faire vibrer les cimaises de la Fondation avec un panel impressionnant de tableaux allant de Rembrandt à Van Gogh ! Les grands artistes de la peinture française représentent avec brio cette collection tels Fragonard, Chardin, Corot, Boudin, Manet, Degas, Renoir, Monet, Sisley, Bonnard, Vuillard et bien d'autres encore, notamment américains, tous issus du Hammer Museum de l'université de Californie à Los Angeles (UCLA).

**Antoinette de Wolff**

*Guide conférencière - Fondation Pierre Gianadda*

Le musée Armand Hammer de l'UCLA héberge de remarquables œuvres d'art européennes et américaines qui reflètent la vision et la passion de son fondateur Armand Hammer (1898-1990), homme d'affaires et philanthrope. Ce dernier achète tout au long de sa vie des peintures, des sculptures, des pastels, des gravures, etc., qui constituent aujourd'hui la collection Armand Hammer et la collection Armand Hammer Daumier et ses contemporains, dont la Fondation présente une sélection. Cet ensemble permet de traverser les grands mouvements de l'art occidental depuis la Renaissance jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Toutes ces œuvres témoignent de leur époque, du contexte social, économique et politique comme de grandes innovations et découvertes. Pour Armand Hammer, sa collection exprime «une tentative de réunir certaines des représentations de la condition, des plaisirs et des rêves humains». Il précise: «J'éprouve le profond besoin de partager avec d'autres le magnifique spectacle, l'enthousiasme et la joie que ces œuvres d'art m'ont procurés».

## Amateur d'art et galeriste

Né à New York en 1898, Armand Hammer, médecin diplômé de Columbia, part en URSS dans les années 1920 pour représenter l'entreprise familiale et lutter contre une épidémie de typhus. Témoin de la famine, il négocie un accord inédit: des céréales américaines contre des produits russes. Il reste neuf ans à Moscou, où il développe une passion pour l'art et la collection, meublant son palais avec l'aide de son frère Victor, historien de l'art. Ensemble,

ils acquièrent meubles français, porcelaines de Sèvres et bijoux Fabergé. En 1928, ils fondent à New York les Hammer Galleries, que Victor dirigera jusqu'en 1985.

**Cet ensemble permet de traverser les grands mouvements de l'art occidental depuis la Renaissance jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.**

De Rembrandt à Van Gogh, une exposition qui se parcourt comme une balade éclectique dans les siècles et au cours de laquelle, le public peut admirer des toiles renommées de maîtres européens et américains embellissant les cimaises de la Fondation Pierre Gianadda. Toutes ces œuvres honorent le collectionneur et mécène Armand Hammer. ■



Claude Monet - Vue de Bordighera  
1884, huile sur toile, 66 x 81.8 cm

ARMAND HAMMER COLLECTION, DON DE LA FONDATION ARMAND HAMMER.  
HAMMER MUSEUM, LOS ANGELES

UNE APPRENTIE, UNE PROFESSION

# La charpente, entre force, finesse et passion du bois

**BOIS** | Le travail du bois est l'un des plus anciens métiers du monde, mais il n'a rien perdu de sa pertinence aujourd'hui. Entre tradition artisanale et innovation technique, les métiers du bois continuent de séduire de jeunes passionnés attirés par la matière, la création et la précision. Dans un canton comme le Valais, où l'artisanat conserve une place centrale dans le tissu économique, la relève est plus que jamais précieuse.

**Yasmine Pupet**

*Tribune économique*

Dans un métier encore largement masculin, Charline Berthod trace sa route avec assurance. À 21 ans, l'apprentie charpentière chez Astori SA à Sion affirme un choix professionnel assumé, guidé par le plaisir de construire, l'amour du bois et le goût du travail bien fait. Il y a quelques années, Charline se destinait à un parcours scolaire classique, après un passage par l'Ecole de culture générale (ECG). Mais l'envie de concret et de mouvement a fini par l'emporter. «J'en avais marre d'être assise à un bureau. Je voulais faire quelque chose de mes mains», explique-t-elle avec spontanéité. Un stage dans une menuiserie lui permet de renouer avec un souvenir d'enfance: «À dix ans déjà, j'avais passé une journée dans un atelier, et j'avais adoré.» Le déclic revient, plus fort. Mais cette fois, la menuise-

rie lui semble trop répétitive: «Trop de portes, trop de fenêtres...» Ce qu'elle cherche, c'est du grand, du complexe, du vivant. Elle pousse la porte d'Astori, découvre la charpente... et ne la quitte plus.

**«J'adore voir tout ce qu'on arrive à construire juste avec du bois. Des bâtiments immenses. C'est impressionnant.»**

*Charline Berthod*

## Une formation au cœur du bois

En troisième année d'apprentissage, Charline évolue dans une entreprise à la pointe. Astori SA, basée à Sion, allie tradition et innovation. Forte de 60 ans d'expérience, l'entreprise valaisanne s'est spécialisée dans les constructions bois complexes, alliant ingénierie, haute performance et durabilité. Charpente traditionnelle, immeubles en bois, menuiseries anti-feu ou anti-effraction: les défis techniques ne manquent pas, et les apprentis y trouvent un terrain d'apprentissage exigeant mais stimulant.

Chez Astori, la journée commence à 6 h 50 par un briefing. Ensuite, direction l'atelier ou le chantier selon les besoins. «C'est très varié. Un jour on fait du collage, un autre de la peinture, ou on monte d'énormes éléments de bois. C'est ce que j'aime: on ne s'ennuie jamais.» Et si elle devait choisir? «Je préfère être dehors, sur le chantier.» Travailler en équipe, bouger, porter, réfléchir ensemble: la charpente est un métier de coopération. «On travaille rarement seul. On est souvent deux ou trois, et c'est plus sympa comme ça.»







### Gagner en autonomie, apprendre à décider

Dans ce métier exigeant, Charline a appris à prendre des responsabilités. « Parfois, il n'y a pas de chef sur le chantier. Il faut se débrouiller, trouver la meilleure solution, faire en sorte que ça tienne. » L'expérience forge la confiance, et la formation théorique complète l'apprentissage : cours techniques, culture générale, dessin, connaissance du bois... « On apprend comment le bois vit, quels matériaux utiliser avec lui, comment les assembler. »

En parallèle, un concours de maquettes organisé par l'Association valaisanne des entreprises de menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie (AVEMECS) occupe une part de l'année. « Ce n'est pas ce qui me motive le plus », sourit-elle. « Mais j'ai quand même fini troisième avec ma petite table. Je l'ai surtout faite pour moi, et elle me plaît. C'est ça l'essentiel. »

### Une femme dans un métier d'hommes

Etre l'une des rares femmes dans une équipe d'une vingtaine de charpentiers ? « Il ne faut pas être une petite princesse », lance-t-elle en riant. « Il faut oser y aller, ne pas avoir peur de porter, de grimper, de se salir. » Si le métier reste physiquement exigeant, Charline affirme que l'essentiel se joue ailleurs : dans l'état d'esprit, la volonté, la capacité à s'adapter. « Ici, tout le monde est respectueux. Les collègues sont conscients qu'on n'a pas

toujours la même force, mais ce n'est pas un problème. Il y a de l'entraide, pas de jugement. »

Elle ajoute, non sans fierté : « Il y a des choses qu'on fait parfois mieux que les hommes, comme le souci du détail. » Un sens de la précision qui s'ajoute à sa capacité à travailler en équipe. Pour Charline, il ne s'agit pas de revendiquer une différence, mais de prouver par les actes qu'une femme a toute sa place sur un chantier, dès lors qu'elle est motivée, curieuse et impliquée.

### Une progression personnelle avant tout

Charline ne vient pas d'une famille de charpentiers, mais le bois, elle l'a toujours connu. « Toute la maison est en bois, on a fait plein d'aménagements avec mon papa. Même un petit chalet, ensemble. » Ces expériences partagées ont éveillé son intérêt pour ce matériau vivant, qu'elle manipule aujourd'hui au quotidien avec assurance. Pour l'instant, Charline souhaite surtout aller au bout de sa formation, approfondir sa pratique et se sentir de plus en plus à l'aise dans le métier. Elle ne cherche pas particulièrement la reconnaissance ou les podiums, comme elle l'a prouvé lors du concours de maquettes organisé par l'AVEMECS, ce qui l'anime, c'est la satisfaction personnelle, la fierté du travail bien fait, et le plaisir de voir une pièce qu'elle a façonnée de ses mains prendre forme. ■

26.09  
– 05.10.25  
MARTIGNY

swisscom



BCVS

la Mobilière

MIGROS  
VALAIS

FOIRE DU VALAIS

# Un moteur économique et un lieu de rencontres incontournable

Chaque automne, Martigny devient le centre névralgique de l'économie valaisanne et romande. Avec plus de 420 exposants et près de 250 000 visiteurs, la Foire du Valais génère des retombées économiques considérables, estimées à plus de 35 millions de francs selon une étude de la HES-SO en 2019 – un chiffre en hausse depuis, à la mesure d'un budget qui a progressé de 20 %.

« Durant dix jours, Martigny devient le plus grand centre commercial helvétique » résume Samuel Bonvin, directeur général de myexpo, qui organise l'événement.

Yasmine Pupet

Tribune économique

La fidélité des exposants est l'une des forces de la manifestation: 90 % d'entre eux reviennent d'année en année. « Malgré l'essor du commerce en ligne, la Foire reste un lieu privilégié de visibilité et de proximité », note Samuel Bonvin. Même les entreprises qui ne réalisent pas immédiatement de ventes sur place y trouvent un bénéfice en termes d'image, de conseils et de notoriété, générant des ventes ultérieures en magasin ou en ligne.

## L'Innothèque: vitrine de l'innovation

Créée en collaboration avec CimArk, la BCVs, Sinergy, La Mobilière, Abilis et l'EPFL Valais, l'Innothèque offre chaque année une plateforme dynamique aux jeunes entreprises, étudiants et start-up. « Ce sont les prémisses de la Foire de demain », explique M. Bonvin. L'édition 2025 promet davantage de démonstrations, d'interactivité et de conférences, renforçant l'attrait de ce pôle innovation.



## Un tremplin pour les start-up

La Foire du Valais constitue un terrain fertile pour les nouvelles entreprises. «C'est l'endroit où l'on peut rencontrer, en une journée, ses clients, prospects, partenaires, mais aussi des décideurs politiques et économiques», souligne le directeur. Avec une centaine de conférences organisées sur dix jours, elle favorise les échanges, l'apprentissage et le réseautage dans une ambiance conviviale.



## Rendez-vous économique 2025 : la décroissance au cœur du débat

Le jeudi 2 octobre, le Rendez-vous économique mettra en lumière une thématique brûlante : «Décroissance : pari fou ou nécessité?».

L'événement se déroulera en deux temps. D'abord, un exposé introductif du professeur Stéphane Genoud (HES-SO), intitulé «Récession ou décroissance : prévoir le chemin le plus robuste pour notre pays dans le contexte du réchauffement climatique». Cet éclairage académique servira de base à la réflexion collective.

Puis, un débat réunira des acteurs issus de différents horizons autour de la question centrale «Décroissance : pari fou ou nécessité?». Participeront à cette table ronde :

- Stéphane Genoud, professeur HES-SO;
- Lisa Mazzone, conseillère aux États, représentante des Verts;
- Philippe Nantermod, conseiller national PLR;
- Serge Gaudin, directeur de Novelis;
- Sophia De Meyer, fondatrice d'Opaline et membre du conseil d'administration de Romande Énergie.

Animée par le journaliste Romain Clivaz (Le Temps), la rencontre confrontera les visions académiques, entrepreneuriales et politiques, avec pour ambition de nourrir la réflexion des plus de 450 dirigeants et décideurs attendus.

## «L'ADN de la Foire, c'est de provoquer des rencontres, qu'elles soient amicales, familiales ou professionnelles»

*Samuel Bonvin, directeur général de myexpo*

Pour Samuel Bonvin, le sujet s'impose avec acuité : «Les catastrophes naturelles récentes en Valais, telles qu'à Sierre en 2024 ou à Blatten en 2025, ont eu un impact direct sur notre économie et nos emplois. La question d'une décarbonisation de nos entreprises mérite un débat de fond.»

## Des rendez-vous thématiques qui font battre le cœur de la Foire

Au-delà de l'économie, la Foire du Valais organise ou accueille 14 rendez-vous thématiques sur des sujets aussi variés que la santé, le digital, l'agriculture ou la politique. Ils attirent un public professionnel dès le matin, en semaine, et contribuent à l'image innovante et crédible de la manifestation.

«L'ADN de la Foire, c'est de provoquer des rencontres, qu'elles soient amicales, familiales ou professionnelles», conclut Samuel Bonvin. ■



# Agenda

## 2025

### Septembre

- 9 au 12 Session du Grand Conseil
- 12 Assemblée générale Seigle AOP
- 17 au 21 SwissSkills
- 26 au 5.10 Foire du Valais
- 28 Votations fédérales

### Novembre

- 11 au 12 La braderie d'Automne
- 11 au 14 Session du Grand Conseil
- 30 Votations fédérales

### Décembre

- 16 au 19 Session du Grand Conseil

## 2026

### Janvier

- 27 au 29 Agrovina

### Mars

- 6 au 8 La Brocante de Martigny
- 8 Votations fédérales
- 9 au 13 Session du Grand Conseil
- 27 au 29 Passion Auto Show

## Jours fériés 2025

- Samedi 1<sup>er</sup> novembre Toussaint
- Lundi 8 décembre Im. conception
- Jeudi 25 décembre Noël

## Jours fériés 2026

- Jeudi 1<sup>er</sup> janvier Nouvel An
- Jeudi 19 mars St-Joseph
- Jeudi 14 mai Ascension
- Jeudi 4 juin Fête-Dieu
- Samedi 1<sup>er</sup> août Fête nationale
- Samedi 15 août Assomption
- Dimanche 1<sup>er</sup> novembre Toussaint
- Mardi 8 décembre Im. conception
- Vendredi 25 décembre Noël

# Erratum

Nous souhaitons apporter une clarification suite à l'article « LÔ DZÈ unit patrimoine et design au service du beau », paru dans la dernière édition de février de la Tribune économique (pages 12 et 13). Lors de son entretien avec notre journaliste, Christophe Roessli a fourni des informations erronées concernant sa responsabilité dans la conception architecturale du bâtiment. En réalité, il n'a jamais été impliqué en tant qu'architecte dans ce projet. Par ailleurs, il a transmis des images sur lesquelles il ne disposait d'aucun droit d'usage ou de diffusion. Nous tenons à préciser que l'architecte David Adjaye est l'auteur des plans du bâtiment, lesquels ont été acquis par le propriétaire de l'Hôtel. Ce dernier a ensuite travaillé à la conception du nouveau quartier de LÔ DZÈ ainsi qu'à son design, en collaboration avec Schaun Evans. ■

# Impressum

## ÉDITEUR

UVAM - Union valaisanne des arts et métiers  
Rue de la Dent-Blanche 8, 1950 Sion  
Périodicité: trimestrielle – Abonnement: Fr. 35.– par année

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

T 027 322 43 85 – [www.uvam-vs.ch](http://www.uvam-vs.ch)  
Marcel Delasoie, secrétaire général – D 027 322 43 82 – [marcel.delasoie@uvam-vs.ch](mailto:marcel.delasoie@uvam-vs.ch)

## ÉDITION – ADMINISTRATION

Romy Hintz, secrétaire générale adjointe – D 027 322 43 84 – [romy.hintz@uvam-vs.ch](mailto:romy.hintz@uvam-vs.ch)

## CONCEPTION – RÉDACTION

Xavier Saillen – D 027 322 43 86 – [tribune@uvam-vs.ch](mailto:tribune@uvam-vs.ch)  
Yannick Barillon, journaliste RP – Yasmine Pupet

## PUBLICITÉ

Myriam Delasoie – M 078 830 61 91 – [myriam@uvam-vs.ch](mailto:myriam@uvam-vs.ch)

La Tribune économique est imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council® - Papier fabriqué à partir de fibres de bois provenant de sources responsables); la couverture sur du couché demi-mat extra-blanc 200 g/m² et l'intérieur sur du couché mat blanc 90 g/m².

© Copyright UVAM/WGV - Tribune économique

La reproduction, même partielle, des textes et illustrations n'est autorisée qu'avec l'accord de la rédaction et l'indication de la source.

Les opinions exprimées dans les publiereportages de la Tribune économique n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la rédaction ou de l'Union valaisanne des arts et métiers (UVAM).



# Gessler

1859

## Passez du virtuel à la réalité du papier



IMPRIMERIE GESSLER SA | 1950 SION  
027 327 72 33 | [info@gessler.ch](mailto:info@gessler.ch) | [www.gessler.ch](http://www.gessler.ch)

**+1%**  
de bonus sur votre  
taux d'épargne\*

**C'est plus que  
bienvenu.**

Dès CHF 30.000.- d'apport.



**BCVS**

Bienvenue  
Chez Vous

\*Offre soumise à  
conditions et valable du  
01.07.2025 au 31.12.2025